



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL

Siège administratif : 31, rue des Clavières - BP n°60040
86501 MONTMORILLON CEDEX
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

COMITE SYNDICAL

du 2 mars 2020

***Collèges « Collecte et/ou traitement
des déchets ménagers »***

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date de convocation : 24 février 2020	Nombre de délégués en exercice : 14
Date d'affichage : 23 mars 2020	Nombre de présents : 11
Secrétaire de séance : Gisèle JEAN	Nombre de pouvoirs : 0
Secrétaire auxiliaire : Nathalie DURAND	Nombre de votants : 11

Le deux mars de l'an deux mille vingt à quatorze heures trente, le Comité Syndical composé des Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural, s'est réuni en session ordinaire, Salle de réunions de l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Ernest COLIN.

⇒ Présents :

COLIN Ernest – **Président**

PORCHET Bernard – PROVOST Jean-Pierre - ROYER Patrick - TREMBLAIS Daniel – **Vice-Présidents**

AUDOUX François – BOIRON William – CHARRIER Patrick – COLAS Josette– GLAIN Jean-Marie – JEAN

Gisèle - **Membres du Comité**

⇒ Pouvoirs :

Sans objet.

⇒ Excusés :

AZIHARI Evelyne, PENY Marcel et TERRANOVA Jean-Luc – **Membres du Comité**

⇒ Assistaient également à la séance :

SAZARIN Jérôme – DURAND Nathalie – SIRONNEAU Franck - ROUZIERE Isciane - PLISSON Isabelle -

FROGER Clémence - **Personnels du Syndicat**

**N°C20200302_009 : Désignation d'une secrétaire de séance et approbation du
procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019**

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Le Président ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

Madame Gisèle JEAN, déléguée de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour, composé des points suivants :

- 1 / Approbation du compte de gestion 2019
- 2 / Adoption du compte administratif 2019 et affectation des résultats
- 3 / Détermination de la contribution 2020 due par la CC du Civraisien en Poitou au titre de la compétence traitement des déchets
- 4 / Correction du montant des contributions dues par les EPCI au titre de la compétence collecte et traitement des déchets
- 5 / Avenant n°4 au traité de concession domanial avec Séché Eco-Industries concernant le site du Vigeant
- 6 / Vote du budget pour l'exercice 2020
- 7 / Réalisation d'un prêt bancaire pour le financement du programme d'investissement 2020
- 8 / Avenant à la convention avec AFM Recyclage pour la reprise des ferrailles et des batteries provenant des déchèteries
- 9 / Avenant au contrat de reprise des journaux magazines et prospectus provenant des collectes sélectives des ménages
- 10 / Modification de la grille tarifaire des prestations de services 2020
- 11 / Tarification de la prestation de collecte et de traitement des déchets produits dans le cadre du Tour de France 2020
- 12 / Dépôt de dossiers de financement LEADER pour le projet Redevance Incitative
- 13 / Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale en Sud-Vienne

14 / Avenant au contrat de financement OPREVERT avec l'ADEME

15 / Reconduction des soutiens en faveur des projets collectifs pour la réduction des déchets

16 / Modification des conditions d'éligibilité pour des composteurs à tarif préférentiel avec possibilité de vente à tarif plein

17 / Demande d'agrément sanitaire pour la plateforme de compostage du SIMER

18 / Reconduction du partenariat avec Corbeau Blanc pour le réemploi en déchèteries

19 / Questions diverses :

> Sollicitation du Comité de jumelage de Chauvigny pour la coopération internationale vers le Burkina Faso

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_010 : Approbation du compte de gestion 2019

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

☐ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.2121-31 et L.1612-13 ;

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.

Le compte de gestion, établi par le Receveur du Syndicat, retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2019.

Il reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Les résultats du compte de gestion doivent être conformes aux résultats du compte administratif 2019 qui sera également soumis au vote.

Sur proposition du Receveur du Syndicat, le Comité décide :

- **D'approuver le compte de gestion 2019 du budget annexe dédié au Service Public de Prévention et de Gestion des déchets (SPPGD) ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents constituant le compte de gestion 2019.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20200302_011 : Adoption du compte administratif 2019
et affectation des résultats**

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 10

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

☐ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-12 à L.1612-13,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,*
- Vu** *le budget primitif et les décisions modificatives prises au cours de l'exercice.*

Monsieur Bernard PORCHET, Vice-Président en charge des finances, présente le rapport suivant :

Le compte administratif du budget annexe du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD) est présenté selon la nomenclature comptable M4 applicable aux Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC).

Celui-ci doit être conforme aux résultats du compte de gestion et mentionner les résultats de l'exercice précédent. Il doit également préciser les restes à réaliser, dont un état doit y être joint.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité syndical doit élire un nouveau Président de séance. Le Président du Syndicat peut, même s'il n'est plus en fonction à ce moment de la séance, assister à la discussion, mais ne peut prendre part au vote.

Ainsi, après exposé du rapport de présentation du compte administratif, le Comité décide :

- **D'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), comme suit :**

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	10 202 853,71 €
Recettes	10 358 232,78 €
Résultat de l'année	155 379,07 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 385 417,31 €
Résultat de clôture	1 540 796,38 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 292 462,79 €
Recettes	1 811 216,32 €
Résultat de l'année	518 753,53 €
Résultat d'investissement reporté	-185 784,55 €
Solde des restes à réaliser	-306 510,13 €
Résultat de clôture	26 458,85 €

RESULTAT CUMULE	1 567 255,23 €
------------------------	-----------------------

- **D'affecter les résultats 2019 du budget annexe du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD), comme suit :**

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent de fonctionnement reporté (002)	1 540 796,38 €
Excédent d'investissement cumulé (001)	332 968,98 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_012 : Détermination de la contribution 2020 due par la CC du Civraisien en Poitou au titre de la compétence « traitement des déchets »

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2224-13 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Couhé en date du 6 novembre 2008 décidant de transférer la compétence traitement des déchets au SIMER et celle du Comité Syndical du SIMER en date du 14 novembre 2008 se prononçant sur ce transfert de compétence ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2016-D2/B1-039 en date du 6 décembre 2016 portant création d'une nouvelle communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Couhé, du Pays Gencéen et des Pays Civraisien et Charlois à compter du 1^{er} janvier 2017, dénommée « Civraisien en Poitou ».

Le Président présente le rapport suivant :

Il est rappelé que l'ancienne Communauté de Communes de la Région de Couhé a transféré au Syndicat le 1^{er} janvier 2009 la seule compétence « traitement des déchets ».

Au titre de cette compétence, le SIMER doit assurer :

1. La fourniture et la livraison de sacs de collecte pour le tri ;
2. Le transfert, le tri, le conditionnement et l'acheminement vers les différentes filières de valorisation des recyclables secs (papiers + emballages) ;
3. Le traitement du verre, les opérations de collecte et les transferts associés ;
4. Le transfert et le traitement des déchets non dangereux (OMR / refus de tri / tout-venant) ;
5. Le transfert et le traitement des déchets verts ;
6. Le transfert et le traitement de tous les flux collectés en déchèteries (DDS, DEEE, cartons, ferrailles, bois, mobiliers, plastiques...).

**Les opérations de transfert liées à la gestion du bas de quai des déchèteries sont effectuées au moyen d'un véhicule polybenne mis à disposition par la CCRC.*

** Les opérations de transfert des OMR et du refus de tri sont effectuées avec les moyens propres du Syndicat.*

Pour financer cette compétence le SIMER perçoit en lieu et place de la Communauté de Communes :

- Les soutiens versés par les différents éco-organismes (CITEO, OCAD3E, Eco-DDS, Eco-mobilier) ;
- Les produits des ventes de matériaux issus du tri ;
- Une contribution budgétaire versée par la Communauté de Communes qui est le résultat du calcul suivant :

Contribution budgétaire = Total des charges techniques liées aux opérations de collecte et de traitement (points 1 à 6)
+ Charges fonctionnelles (quote-part des charges de structure et de communication liées à la CCRC)
- Les produits issus de la vente des matériaux
- Les soutiens des éco-organismes

Dans l'attente du résultat de la matrice compta-coût de l'année qui permet d'individualiser les charges et produits liés à l'exercice de cette compétence, **il est proposé de maintenir pour 2020 la contribution de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou à 265 500 €**. Celle-ci pourra faire l'objet d'un réajustement au cours du deuxième semestre, une fois les résultats de la matrice connus.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **De fixer la contribution pour l'année 2020 à 265 500 € ;**
- **De facturer la contribution par acomptes semestriels comme suit :**
 - **L'acompte 1 correspondant au 1^{er} semestre, représenterait 50 % du montant de la contribution (soit 265 500 € /2 = 132 750 €),**
 - **Le 2nd acompte qui interviendrait au cours du 2^{ème} semestre, serait le cas échéant, ajusté en fonction des résultats de la matrice des coûts. A défaut, la facturation du 2^{ème} semestre correspondrait au solde de la contribution votée, soit 132 750 €.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_013 : Correction du montant des contributions dues par les EPCI au titre de la compétence « collecte et traitement des déchets »

Nombre de délégués en exercice : 12
Nombre de présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.2333-76 et L.2224-13 ;*

Vu *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*

Vu *la délibération du Comité Syndical n°C20191125_081 fixant le montant des contributions 2020 dues par les EPCI au titre de la compétence « collecte et traitement des déchets ».*

Le Président présente le rapport suivant :

Lors de la séance du 25 novembre dernier le Comité avait adopté les contributions dues par les Collectivités ayant transféré la compétence « collecte et traitement des

déchets » pour l'année 2020. Or, il s'avère que celles-ci ne tenaient pas compte de la revalorisation des tarifs de la REOM de 4 %.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'adopter les contributions corrigées telles que détaillées dans le tableau ci-dessous :

	ANNEE 2019				ANNEE 2020	
	TOTAL FACTURE	PRODUIT ATTENDU	DIFFERENCE	Réductions de titre au 31/12/19	Produit attendu	Contributions 97%
CC CIVRAISIEN EN POITOU	1 204 742,26 €	1 189 022,06 €	15 720,20 €	15 722,50 €	1 236 581 €	1 199 484 €
CA GRAND CHATELLERAULT	728 259,48 €	723 896,42 €	4 363,06 €	11 203,75 €	745 738 €	723 366 €
CC VIENNE ET GARTEMPE	4 062 830,39 €	4 013 910,96 €	48 919,43 €	43 620,51 €	4 179 978 €	4 054 579 €
TOTAL	5 995 832,13 €	5 926 829,44 €	69 002,69 €	70 546,76 €	6 162 297 €	5 977 429 €

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_014 : Avenant n° 4 au traité de concession domanial avec Séché Eco-Industries concernant le site du Vigeant

Nombre de délégués en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité :

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical en date du 24 mars 2004 fixant les modalités de règlement amiable du litige opposant le SIMER à la SVO pour l'exploitation du C.E.T. du Vigeant ;
- Vu** les délibérations en date du 24 mars 2006, du 25 novembre 2013 et du 28 novembre 2014, autorisant respectivement la signature des avenants 1, 2 et 3 au traité de concession domanial du 8 juillet 2004.

Le Président présente le rapport suivant :

En vertu du transfert de la compétence collecte et traitement des déchets effectué par l'ex Communauté de Communes du Montmorillonnais à compter du 1^{er} janvier 2002, le SIMER dispose sur le site du Vigeant, de terrains d'une superficie de 15h a 67 a et 77 ca, dont une part est utilisée pour le stockage des déchets par la société Séché Eco-industries (SEI).

Pour mémoire, un traité de concession domanial a été conclu le 8 juillet 2004 entre le SIMER et la société SVO pour autoriser cette dernière à occuper, à titre privatif, les parcelles citées ci-dessus.

En contrepartie de cette occupation, la société SVO, devenue SEI, versait au SIMER une redevance annuelle qui était fonction de la capacité de stockage disponible du site appelée « vide de fouille ». Celui-ci était estimé à 527 000 tonnes jusqu'au 31 décembre 2019.

Au cours de l'année 2019, les parties se sont rapprochées pour évaluer les capacités disponibles sur le site à compter du 1^{er} janvier 2020. Aux termes de plusieurs échanges, les parties ont convenu que le vide de fouille pouvait être réévalué de 49 927 tonnes et entraîner ainsi le versement par SEI au SIMER, à compter du 1^{er} janvier 2020, d'une redevance pour occupation du domaine public selon les modalités ci-dessous :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Tonnes enfouies	7 927	6 400	6 400	6 400	6 400	6 400	6 400	3 600	49 927
Prix € HT / T	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	
Redevance HT	158 540 €	128 000 €	128 000 €	128 000 €	128 000 €	128 000 €	128 000 €	72 000 €	998 540 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la signature de l'avenant n°4 au traité de concession domanial conclu avec la Société Séché Eco-Industries aux conditions ci-dessus exposées.

Observations / débats :

Monsieur AUDOUX demande quel était le montant de la redevance versée par SEI initialement.

Le Directeur indique que les premières années du traité le montant de la redevance était de 590 000 €.

N°C20200302_015 : Vote du budget pour l'exercice 2020

Nombre de délégués en exercice : 14 Nombre de présents : 11 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de votants : 11	Pour : Contre : Abstention(s) : A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 et L.1612-1 à L.1612-20,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.*

Avant de procéder au vote du **budget 2020 du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets**, le Président invite les membres du Comité à examiner le rapport de présentation joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'adopter le budget primitif 2020 dont les sections d'exploitation et d'investissement peuvent être synthétisées de la façon suivante :**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	12 371 100,00 €	10 830 303,62 €
REPORTS	002_Excédent de fonctionnement reporté	- €	1 540 796,38 €
Total de la section de fonctionnement		12 371 100,00 €	12 371 100,00 €
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés	3 852 383,85 €	3 825 925,00 €
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 539 010,13 €	1 232 500,00 €
	001_Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	332 968,98 €
	1068_Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	- €	- €
Total de la section d'investissement		5 391 393,98 €	5 391 393,98 €
TOTAL du BUDGET (exploitation + investissements)		17 762 493,98 €	17 762 493,98 €

☐ Observations / débats :

Concernant les restes à réaliser Monsieur PORCHET demande que l'étude en charge de la rédaction de l'acte de vente soit relancée.

Quant à Monsieur BOIRON, il demande confirmation de l'arrêt de la prestation effectuée pour le Symctom du Blanc concernant le tri des emballages.

Le Directeur confirme la fin de cette prestation, mais souligne toutefois que le Symctom envisage d'orienter leur flux « papiers » vers le centre du SIMER.

N°C20200302_016 : Réalisation d'un prêt bancaire pour le financement du programme d'investissement 2020

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération n°C20200302_015 en date du 2 mars 2020 portant budget primitif 2020.

Le Président présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le budget voté pour l'exercice 2020 prévoit le recours à un prêt bancaire d'un montant de total de 160 000 € pour financer une part des investissements.

Après en avoir délibéré, le Comité décide de donner pouvoir au Président pour :

- Lancer la consultation auprès de plusieurs établissements financiers,
- Ajuster, le cas échéant le montant du prêt au regard des dépenses réellement effectuées (uniquement à la baisse),
- Retenir la meilleure offre de prêt qui correspondra aux conditions suivantes :
 - Prêt non structuré dont la durée de financement ne devra pas excéder 7 ans ;
 - Remboursements par échéances trimestrielles ;
 - Taux d'intérêt fixe.
- Signer le contrat répondant aux conditions posées,

- Procéder à des tirages échelonnés et le cas échéant à des remboursements anticipés,
- Conclure tout avenant utile ou destiné à introduire dans le contrat initial une clause répondant aux conditions énumérées ci-dessus.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_017 : Avenant à la convention avec AFM Recyclage pour la reprise des ferrailles et des batteries provenant des déchèteries

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération n°C20190708_061 en date du 8 juillet 2019 autorisant la signature de la convention avec la société AFM RECYCLAGE pour la reprise des ferrailles et batteries en provenant des déchèteries.

Monsieur ROYER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SIMER dispose d'un contrat avec la société AFM recyclage pour la valorisation des ferrailles et batteries apportées en déchèterie. Ce contrat comportait en son article 5 un prix plancher de 80 €/T franco Coulombiers et Châtelleraut.

Par un courrier du 29 octobre 2019, AFM Recyclage nous informait de sa volonté de dénoncer la garantie de reprise de prix minimum. Les arguments avancés tiennent au ralentissement de l'industrie mondiale causé notamment par les tensions commerciales entre les USA et la Chine. Cette dernière connaît tout particulièrement un ralentissement de la croissance de son PIB, qui serait la plus faible depuis 1992.

Dès lors, la demande d'acier fini s'abaisse et les cours chutent.

Le prix de reprise plancher serait donc à compter de janvier 2020 de 45 €/T.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la signature d'un avenant au contrat de reprise avec AFM Recyclage pour abaisser le prix plancher de 80 à 45 €/T.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_018 : Avenant au contrat de reprise des journaux magazines et prospectus provenant des collectes sélectives des ménages

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*
- Vu** *la délibération n°C20170606_054 en date du 6 juin 2017 autorisant la signature du contrat pour la reprise des journaux, magazines et prospectus issus des collectes sélectives.*

Monsieur ROYER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, nous disposons d'un contrat de reprise du papier issu de la collecte sélective avec l'entreprise Norske Skog Golbey. Cela représente environ 1 400 tonnes à valoriser chaque année avec un prix plancher de 90 €/T.

Par courrier du 5 février 2020, l'entreprise Norske Skog nous a informé de son impossibilité de maintenir ses conditions de reprise au regard du contexte international et particulièrement de la fermeture du marché Chinois, qui ne permet plus d'écouler la surproduction française et européenne, estimée à 25%.

A cela s'ajoute la baisse continue de demande de papiers au regard notamment des nouveaux usages numériques.

Cette crise structurelle met gravement en difficulté les collectivités et les acteurs du recyclage en France.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de reprise du papier pour abaisser le prix plancher de reprise à 50 €/T.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_019 : Modification de la grille tarifaire des prestations de services 2020

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□ Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

Vu les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;

Vu la délibération n°C20191125_083 du 25 novembre 2019 approuvant la grille tarifaire 2020.

Monsieur TREMBLAIS, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Face à la crise inédite du marché du recyclage et à la dénonciation des conditions de reprise de notre repreneur de papiers, Norske Skog Golbey, le SIMER n'est plus en mesure de maintenir le prix de rachat du papier de 75 €/T proposé aux associations dans le cadre de conventions de partenariat.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la modification de la grille tarifaire 2020 en portant le prix de rachat du papier à 30 €/T,
- D'autoriser le Président à faire évoluer le prix de rachat du papier selon les conditions de reprise appliquées par le repreneur du Syndicat.

□ Observations / débats :

Le Directeur souligne l'importance que les tonnages de papier collectés par les associations passent par le centre du tri du Syndicat afin de percevoir les soutiens versés par CITEO (66€/tonne).

N°C20200302_020 : Tarification de la prestation de collecte et de traitement des déchets produits dans le cadre du Tour de France 2020

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□ Délibération :

Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*

Vu *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;*

Monsieur TREMBLAIS, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le Tour de France 2020 va faire une étape dans la Vienne avec une arrivée le 8 juillet à Poitiers et un départ le 9 juillet à Chauvigny.

Dans ce cadre, le SIMER a été sollicité par la Commune de Chauvigny pour assurer la collecte et le traitement des déchets produits lors de cette manifestation.

Compte tenu de l'importance de l'évènement, il conviendrait de déterminer des tarifs spécifiques qui ne figurent pas dans la grille tarifaire en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Comité décide de fixer les tarifs spécifiques comme suit :

> Collecte du verre : 31 € / T

> Location de bacs d'ordures ménagères et de tri (hors coût de traitement) :

○ **Bacs 660 litres OM : 1€ /bac/semaine**

○ **Bacs 340 litres OM et/ou tri : 0.50 €/bac/semaine**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

**N°C20200302_021 : Dépôt de dossier de financement LEADER pour le projet
Redevance Incitative**

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Pour :

Contre :

Abstention(s) :

A l'unanimité :

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;*
- Vu** *la délibération de l'Assemblée générale N°C20190625_045 en date du 25 juin 2019 approuvant la mise en œuvre de la Redevance Incitative et adoptant un nouveau schéma de collecte.*

Monsieur ROYER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le SIMER, avec son projet de mise en place d'une Redevance Incitative, va déployer un nouveau schéma de collecte engendrant un plan d'investissement de plus de 4M€.

Les Communautés de Communes Vienne et Gartempe et du Civraisien en Poitou portent toutes les deux une programmation d'actions pour leur territoire, financées par des fonds européens LEADER.

Ces plans d'actions comportent des fiches relatives à l'environnement, plus particulièrement les déchets :

- La CCVG, au travers du Groupement d'Acteurs Locaux-Sud-Est de la Vienne, dans son action N°4-2 souhaite « Développer une filière intégrée de collecte et de valorisation des déchets du GAL SEV. ». A cet effet, elle prévoit un « Soutien à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement ».
- La CCCP, au travers du Groupement d'Acteurs Locaux-Pays Civraisien, prévoit dans son AXE 1- Environnement, Mobilité, Transition Energétique une action qui vise à « Réduire les déchets des entreprises, travailler sur la gestion des déchets ».

La mise en œuvre de la Redevance Incitative sur le territoire de ces deux Communautés de Communes pourrait donc faire l'objet de soutiens au titre des programmes LEADER des deux EPCI précités.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

SIMER / Procès-verbal du Comité – Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du 2.03.2020

- D'autoriser le Président à déposer auprès de la CCVG et de la CCCP des dossiers de subventionnement pour le déploiement de la Redevance Incitative sur son territoire,
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à l'octroi de soutiens européens.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_022 : Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale en Sud-Vienne

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité n°C20190708_057 en date du 8 juillet 2019 autorisant le dépôt de candidature du SIMER à l'appel à projets EITNA.

Monsieur PROVOST, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Au cours d'une démarche collective conduite en 2019, entre le SIMER, les Communautés de Communes Vienne et Gartempe, du Civraisien en Poitou et le CESV, accompagnés par les Chambres consulaires, le Centre de Ressources EIT Régional et RECITA (anciennement « Pôle Eco Industries »), les différents acteurs du territoire du Sud-Vienne se sont fédérés pour penser le déploiement d'une démarche d'Ecologie industrielle et Territoriale (EIT).

L'objectif de cette démarche est de faire émerger de véritables synergies entre les acteurs économiques du territoire et de contribuer à l'émergence de nouvelles activités.

Le SIMER est apparu aux yeux du collectif précité comme l'acteur légitime pour piloter la démarche EIT en Sud-Vienne. Lauréat de l'appel à projet EITNA¹, dans lequel le SIMER a précisé les objectifs, le plan d'action ainsi que les besoins nécessaires au territoire pour conduire une démarche EIT, il va donc bénéficier d'un accompagnement technique et de financements de l'ADEME ainsi que de la Région Nouvelle-Aquitaine.

¹ Appel à projet proposé par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine

Pour mener à bien cette démarche, il convient de travailler main dans la main avec les territoires. L'ensemble des partenaires : SIMER, CCVG, CCCP et CESV auront donc à participer à la démarche via différents engagements :

La démarche EIT portera sur l'entièreté de la CCCP et de la CCVG, bien que le SIMER n'ait pas la compétence collecte et/ou traitement des déchets sur une partie de la CCCP.

Le SIMER s'engage à :

- Signer une convention cadre avec l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Piloter le projet et assurer sa mise en œuvre avec le concours de ses partenaires ;
- L'organisation de COPIL et la création d'une équipe projet permettra d'assurer un suivi assidu ;
- Assurer le recrutement et l'encadrement quotidien d'un animateur, mettre à sa disposition les moyens nécessaires pour conduire sa mission dans de bonnes conditions ;
- Rendre des comptes à l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine via la publication d'un rapport annuel de suivi ;
- Associer le référent technique de la CCCP dans la démarche sur les actions localisées sur le territoire dont la CCCP détient la compétence collecte et traitement des déchets ;
- Adresser les demandes de remboursement aux co-financeurs de la démarche.

La CCCP et la CCVG s'engagent à :

- Participer activement à la démarche et apporter tout élément susceptible d'améliorer sa qualité et son impact ;
- Désigner un ou des élus référents pour faire partie du COPIL EIT ;
- Désigner un ou des techniciens pour faire partie de l'équipe projet ;
- Participer financièrement à la démarche (pour financer le reste à charge du salaire de l'animateur) en versant annuellement une contribution au SIMER suivant les modalités prévues à la convention.

Le CESV s'engage à :

- Participer activement à la démarche et apporter tout élément susceptible d'améliorer sa qualité et son impact ;
- Fédérer ses entreprises adhérentes autour de la démarche EIT ;
- Désigner un ou des adhérents référents pour faire partie du COPIL EIT ;
- Désigner un ou des adhérents pour faire partie de l'équipe projet.

Financement de la démarche EIT

La convention de financement conclue entre le SIMER, l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit un soutien financier de la démarche pour :

- **L'animateur dédié** : 70% des dépenses en année 1 (dans la limite de 50 000€) et 60% en année 2. En fonction des besoins, et dans le cas où la démarche serait positive, une année supplémentaire de soutiens pourrait s'envisager, avec un soutien pour l'année 3 à hauteur de 50% des dépenses.
- **Aides aux dépenses externes (base de données, supports de communication)** : liées au plan d'actions (plafonnées à 6 000€).

S'agissant de la subvention de l'ADEME/Région Nouvelle-Aquitaine, celle-ci sera entièrement versée sur le budget annexe relatif à l'activité de gestion des déchets du SIMER.

Afin de financer le reste à charge de la mission, constaté après versement des soutiens ADEME, les parties conviennent que la CCVG et la CCCP verseront chacune au SIMER une contribution financière égale à 25 % du reste à charge supporté par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec la CCCP, la CCVG et le CESV pour la mise en œuvre de la démarche EIT en Sud-Vienne,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à ce partenariat.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_023 : Avenant au contrat de financement OPREVERT avec l'ADEME

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité n°C20180330_032 en date du 30 mars 2018 autorisant le dépôt de candidature du SIMER à l'appel à projets OPREVERT.

Monsieur PROVOST, Vice-Président, présente le rapport suivant :

SIMER / Procès-verbal du Comité – Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du 2.03.2020

Le SIMER est lauréat de l'appel à projet OPREVERT (notification du 9 novembre 2018) et a, à ce titre, signé un contrat avec l'ADEME.

Dans ce cadre, il a été procédé à un recrutement à la fin de l'automne 2018, le chargé de mission recruté pour conduire le plan d'actions OPREVERT, n'a pas souhaité donner suite à sa période d'essai qui s'est déroulée du 1^{er} février 2019 au 30 avril 2019. Le SIMER a donc de nouveau procédé à un recrutement au début de l'été 2019. Le chargé de missions a pris ses fonctions le 1^{er} novembre 2019.

Ainsi, pendant 6 mois, entre mai 2019 et octobre 2019, il y a donc eu vacance de poste, très peu d'actions liées au programme OPREVERT ont donc pu être conduites. A cet effet, le SIMER souhaite solliciter l'ADEME afin de pouvoir établir un avenant de prolongation de délai qui permettrait de pouvoir mener à bien les actions prévues sur le temps imparti de 3 années complètes, tel que prévu par le contrat.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser le Président à signer un avenant avec l'ADEME permettant de prolonger le contrat de financement n°18NAC0135.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_024 : Reconduction des soutiens en faveur des projets collectifs pour la réduction des déchets

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural.*
- Vu** *la délibération du Comité n°C20160322_028 en date du 22 mars 2016 décidant de la mise en place d'un soutien en faveur des projets collectifs pour la réduction des déchets.*

Monsieur PROVOST, Vice-Président, présente le rapport suivant :

SIMER / Procès-verbal du Comité – Collèges « Collecte et/ou traitement des déchets » du 2.03.2020

Dans le cadre de l'animation des territoires pour le tri et la réduction des déchets, le SIMER soutient depuis 2016 différents projets collectifs en faveur du tri et/ou de la réduction des déchets via le versement d'une subvention. Cette action permet de motiver des porteurs de projets potentiels à s'engager à être exemplaires.

40 projets ont été soutenus depuis 2016 pour un montant total d'aides de 14 227€.

PROJETS	Nombre de structures soutenues	Total subventions allouées	En %
Gobelets	19	4 796 €	34%
Poulailler	7	3 142 €	22%
Changes lavables	2	1 462 €	10%
Tri et broyage	1	1 500 €	11%
Zone de compostage	3	936 €	7%
Matériels de tri	3	982 €	7%
Boîte à dons	1	532 €	4%
Gourdes	1	422 €	3%
Alèses lavables	1	254 €	2%
Piles rechargeables	1	152 €	1%
Carrés de potager	1	50 €	0%
Total général	40	14 227 €	100%

Il est envisagé de renouveler cet appel à projets en 2020, en poursuivant l'exclusion des soutiens aux gobelets lavables.

Les porteurs de projets pourraient donc prétendre à une prise en charge à hauteur de 30 à 80% de leurs dépenses. Ce soutien se traduirait par le versement d'une subvention modulée en fonction des projets :

Projet	Montant maximum de la subvention pouvant être allouée
Action permettant le tri des déchets	30% des dépenses matérielles totales
Action permettant une forte réduction des déchets (compostage collectif, couches lavables,...)	50 à 80% des dépenses matérielles totales

Les candidats auraient à démontrer l'intérêt de leur projet en complétant un dossier de candidature et en soutenant ce projet devant un jury.

Ce dispositif permettrait de soutenir une dizaine de projets en 2020 (enveloppe prévisionnelle : 5 000 €).

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la poursuite du dispositif de soutien aux projets collectifs pour le tri et la réduction des déchets tel qu'exposé,
- D'autoriser, après le renouvellement général des Conseils Municipaux, la constitution d'un jury de sélection, qui serait en charge de sélectionner les attributaires aux soutiens,
- D'autoriser le Président à signer tout document permettant de contractualiser avec les porteurs de projets.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_025 : Modification des conditions d'éligibilité pour des composteurs à tarif préférentiel avec possibilité de vente à tarif plein

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité n°C20190708_056 en date du 8 juillet 2019 approuvant la stratégie concernant la gestion des biodéchets.

Monsieur PROVOST, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Depuis une dizaine d'années, le SIMER œuvre pour la prévention des biodéchets, via une politique de promotion du compostage.

En 2019, 800 composteurs individuels ont été vendus aux usagers à un tarif préférentiel de 15€ l'unité. Pour pouvoir en bénéficier, les usagers devaient remplir une double condition :

- habiter sur le territoire du SIMER (hors communes de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers)
- ne jamais avoir bénéficié d'une aide à l'achat du SIMER pour un composteur individuel.

Depuis 2009, plus de 3 700 composteurs ont été vendus/distribués/subventionnés, 11% des foyers ont donc été équipés par le SIMER.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Composteurs vendus/ /distribués/subventionnés	1 224	371	497	211	74	117
%	33%	10%	13%	6%	2%	3%

	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Composteurs vendus/ /distribués/subventionnés	44	49	337	38	800	3 762
%	1%	1%	9%	1%	21%	100%

Considérant qu'un composteur a une durée de vie d'environ 10 ans (dans le cas d'un usage dans de bonnes conditions), les équipements vendus/distribués/subventionnés avant 2010 sont probablement dans un état vétuste. Cela peut être un frein au compostage, voire être la cause d'un arrêt de la pratique.

Sur ce premier point et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De modifier les conditions d'éligibilité pour pouvoir bénéficier d'un composteur au tarif préférentiel en précisant que l'utilisateur ne doit pas avoir bénéficié d'une aide à l'achat d'un composteur individuel au cours des 10 dernières années. La condition sur le lieu d'habitation reste inchangée. En 2020, cela concerne des aides perçues en 2009 et les années précédentes.

D'autre part, lors des opérations de distribution des composteurs à 15€ en 2019, plusieurs usagers ont indiqué avoir une forte production de biodéchets qui nécessite un deuxième composteur. Ils souhaitent donc pouvoir acheter un autre composteur, identique à ceux distribués.

Concernant ce second point et après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser la vente de composteur à un tarif non aidé pour les habitants du SIMER (hors communes de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers) qui en font la demande.
- Le tarif de vente pourrait être fixé au prix TTC du marché en vigueur afin de couvrir le coût d'acquisition du matériel (pour mémoire : 51,20 € HT marché 2017-2019).
- Le nombre de composteurs vendus à ce tarif ne serait pas limité par usager.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_026 : Demande d'agrément sanitaire pour la plateforme de compostage du SIMER

Nombre de délégués en exercice : 14	Pour :
Nombre de présents : 11	Contre :
Nombre de pouvoirs : 0	Abstention(s) :
Nombre de votants : 11	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

□ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2018 autorisant le SIMER à exploiter les installations du site de l'Eco-Pôle.

Le Président présente le rapport suivant :

La plateforme de compostage du SIMER située à l'Eco-Pôle à Sillars permet de produire du compost en valorisant les végétaux collectés majoritairement en déchèterie, ainsi que les biodéchets des particuliers et des professionnels collectés en porte à porte sur le territoire du SIMER. En 2018, la plateforme a permis de valoriser 7 000 tonnes de biodéchets.

L'arrêté préfectoral actuel d'autorisation d'exploiter admet que la plateforme de compostage est en capacité technique de valoriser les déchets suivants :

- Déchets de cuisine et de cantine biodégradables (700 t maximum/an avec une limite à 20t présentes sur site)
- Déchets biodégradables [=végétaux] (9 000 tonnes maximum/an avec une limite de 600t présentes sur site)
- Fèces, urine et fumier (y compris paille souillée), effluents, collectés séparément et traités hors site (1 300 t maximum/an avec une limite de 20 t présentes sur site)
- Boues provenant du traitement des eaux usées urbaines (1 500 t maximum/an avec une limite de 20 t présentes sur site)

Les biodéchets notamment lorsqu'ils résultent de restes alimentaires peuvent contenir des produits carnés (viandes, poissons) et sont donc considérés comme des sous-produits animaux de catégorie 3 (SPAn C3).

Pour valoriser ce type de déchets, la plateforme de compostage doit disposer d'un agrément sanitaire. En effet, est soumis à l'obligation d'agrément sanitaire tout établissement qui prépare, transforme, manipule ou entrepose des produits d'origine animale ou des denrées en contenant.

Cet agrément sanitaire est à demander auprès des services de l'Etat (DDCSPP - Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Il permet d'attester que les pratiques de valorisation des biodéchets se font dans le respect des normes d'hygiène, en appliquant un système d'analyse de dangers de type HACCP, en ayant mis en place un protocole de prévention des contaminations et en mettant en place un système de traçabilité, de telles sortes qu'en cas d'alerte sanitaire, la mise en place d'une procédure de retrait ou de rappels des produits contaminés soit possible (exemple : des denrées alimentaires ayant été contaminées chimiquement ne doivent pas être compostés).

Ainsi, avec la mise en place de la redevance incitative et l'obligation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023, la plateforme de compostage du SIMER doit être, sur le plan réglementaire, en mesure de valoriser des biodéchets contenant des sous-produits animaux.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'autoriser le dépôt d'une demande d'agrément sanitaire de la plateforme de compostage du SIMER située à l'Eco-Pôle pour la valorisation des biodéchets,
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N°C20200302_027 : Reconduction du partenariat avec Corbeau Blanc pour le réemploi en déchèteries

Nombre de délégués en exercice : 14
Nombre de présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Pour :
Contre :
Abstention(s) :
A l'unanimité :

☐ Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Monsieur PROVOST, Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le SIMER, dans son action de réemploi en déchèteries, a conclu une convention de partenariat avec l'association CORBEAU BLANC depuis 2013. Cette convention régleme la récupération de divers objets par l'association dans 6 déchèteries : Civaux/Valdivienne, Millac, Montmorillon, St Savin, Usson-du-Poitou & Verrières.

En 2019, plus de 58 tonnes d'objets ont été collectées en déchèterie par l'association. Afin de soutenir cette dernière dans l'organisation de ses activités, le SIMER lui a ainsi versé une subvention de 3 772€ (64 €/tonne).

La convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler afin que CORBEAU BLANC puisse poursuivre ses activités de réemploi.

Au cours de l'année 2020, le bureau d'études Mayoux Conseils effectuera un diagnostic des activités de Corbeau Blanc afin d'identifier les voies et moyens pour que ladite association évolue et monte en puissance. A la fin de l'année le présent comité aura donc à échanger sur les nouvelles modalités de soutiens du SIMER envers cette association.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'autoriser la signature de la convention de réemploi avec l'association CORBEAU BLANC pour une durée d'un an.**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

Questions diverses :

> Sollicitation du Comité de jumelage de Chauvigny pour la coopération internationale vers le Burkina Faso :

Une entraide internationale de collectivités Néo-Aquitaines pour une meilleure gestion des déchets solides ménagers de 4 villes secondaires du Burkina Faso est en place depuis 2016, avec en chef de file la ville de Châtelleraut.

Le consortium néo-aquitain regroupe 4 collectivités territoriales et un comité de jumelage



Les communes burkinabé partenaires



Un plan d'action commun aux 4 villes prévoit les actions suivantes :

- Action 1 - Renforcement des compétences communales et des capacités d'actions
- Action 2 - Information, éducation et communication pour les changements de comportement des populations
- Action 3 - Organisation de la filière déchet
- Action 4 – Sensibilisation « L'enjeu des déchets en Nouvelle-Aquitaine et dans le monde » : Sensibilisation et information des populations dans les collectivités néo-aquitaines participantes

Le comité de jumelage de Chauvigny est en partenariat avec Banfora depuis 1974 et engage des actions sur la gestion des déchets depuis 2017. A ce titre, au cours de l'année 2019, le Comité de Jumelage de Chauvigny est entré en contact avec le SIMER a plusieurs reprises, des élus de cette ville de 170 000 habitants sont venus en visite à l'Eco-Pôle.



Figure 1 : Carte de l'Afrique de l'ouest - puce rouge pointe sur Banfora

Une réunion s’est également tenue le 9 décembre, en présence de Monique GARNIER, présidente du Comité de Jumelage, Patrick ROYER, Jérôme SAZARIN et Isciane ROUZIERE afin d’identifier quels pourraient être les besoins de Banfora et si le SIMER pouvait contribuer à ce projet de coopération internationale (dons de matériels, 1% déchets...).

A la suite de cette réunion, le Comité de Jumelage de Chauvigny a transmis au SIMER les besoins de la ville de Banfora pour y améliorer la gestion des déchets.

Les besoins exprimés par la ville de Banfora concernent des dispositifs de collecte, tels que des tricycles, des bennes à ordures pour tricycles et des poubelles :



Ces moyens matériels ont été budgétés comme suit :

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	COÛT UNITAIRE En F CFA	COÛT TOTAL EN F CFA	COÛT TOTAL EN EURO (655,957)
Achat de tricycles	U	02	1 175 000	2 350 000	3 583
Bacs à ordures pour tricycles	U	05	300 000	1 500 000	2 286
Poubelles	U	108	25 000	2 700 000	4 116
TOTAL				6 550 000	9 985

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire de Séance,

Gisèle JEAN

Le Président,

Ernest COLIN



ANNEXES



RAPPORT DE PRÉSENTATION du COMPTE ADMINISTRATIF 2019



Article L.1612 du C.G.C.T

Modifié par la Loi 2013-403 du 17 mai 2013

➤ SOMMAIRE

- 1. Vue d'ensemble du Compte Administratif 2019**
- 2. Analyse du résultat de l'année**
- 3. Evolution des soldes intermédiaires de gestion**
- 4. Dépenses d'exploitation**
- 5. Recettes d'exploitation**
- 6. Exécution de la section d'investissement**
- 7. Etat des restes à réaliser**
- 8. Indicateurs financiers**

➤ 1_ VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS de l'EXERCICE	Section de fonctionnement	10 202 853,71 €	10 358 232,78 €	155 379,07 €
	Section d'investissement	1 292 462,79 €	1 811 216,32 €	518 753,53 €
REPORTS de l'EXERCICE (N-1)	Section de fonctionnement	- €	1 385 417,31 €	
	Section d'investissement	185 784,55 €	- €	
Total réalisations + reports	Section de fonctionnement	10 202 853,71 €	11 743 650,09 €	1 540 796,38 €
	Section d'investissement	1 478 247,34 €	1 811 216,32 €	332 968,98 €
RESTES A REALISER A REPORTER	Section de fonctionnement	- €	- €	
	Section d'investissement	1 539 010,13 €	1 232 500,00 €	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter	1 539 010,13 €	1 232 500,00 €	-306 510,13 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE d'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 202 853,71 €	11 743 650,09 €	1 540 796,38 €
	Section d'investissement	3 017 257,47 €	3 043 716,32 €	26 458,85 €
	TOTAL CUMULE	13 220 111,18 €	14 787 366,41 €	1 567 255,23 €

➤ 2_ ANALYSE DU RESULTAT DE L'ANNEE

Le **résultat cumulé** de l'exercice est de **1 567 255,23 €**, soit une évolution de **181 837,92 €** par rapport à l'exercice précédent (1 385 417,31 € en 2018)

Cela s'explique par :

- > Un **résultat d'exercice de la section de fonctionnement de 155 379,07 €**, grâce à une reprise de provision de 149 000 € qui vient compenser la baisse des ventes de matériaux de **186 k€**
- > Un **excédent cumulé de la section d'investissement de 26 458,85 €**, constitué par :
 - un **résultat d'exercice avec reports de 332 968,98 €** :
(Résultat de l'exercice : 518 753,53 €
Résultat reporté de l'exercice précédent : - 185 784,55 €)
 - un **déficit des restes à réaliser de 306 510,13 €**

Par ailleurs, avec la reprise de provision de 149 000 €, le **capital provisionné** passe de **1 021 500 € à 872 500 €**

➤ 3_ EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation	
							2019/2018	2019/2014
Marge commerciale	6 477 159 €	6 854 903 €	7 083 317 €	7 405 580 €	7 853 754 €	8 008 697 €	2,0%	23,6%
Valeur Ajoutée	3 712 117 €	3 818 294 €	3 932 760 €	4 316 673 €	4 635 888 €	4 506 577 €	-2,8%	21,4%
Excédent brut d'exploitation	950 509 €	996 991 €	989 929 €	1 113 795 €	1 117 495 €	1 111 416 €	-0,5%	16,9%
Résultat d'exploitation	421 633 €	348 643 €	222 156 €	131 515 €	20 521 €	-60 519 €	-394,7%	-114,3%
Résultat courant avant impôt	210 226 €	128 079 €	7 714 €	-76 634 €	-554 014 €	-195 164 €	-64,8%	-192,8%
Résultat exceptionnel	-5 205 €	439 675 €	297 758 €	183 842 €	565 855 €	350 543 €	-38,1%	-6827,1%
Résultat de l'exercice	205 021 €	567 754 €	305 472 €	107 208 €	11 841 €	155 379 €	1209,1%	-24,4%

> **La valeur ajoutée**, qui mesure la richesse brute créée au sein d'une entité économique, **baisse de 2,8 %** en raison de la chute de 25 % de la vente des matériaux;

> **L'excédent brut d'exploitation**, qui mesure la rentabilité économique d'une structure, hors amortissements, **ne se réduit que de 0,5 %**, sous l'effet de la baisse de 0,7 % des charges de personnel;

> **Le résultat d'exploitation** devient négatif, il pâtit à nouveau de la baisse du loyer SEI. Sans la chute des cours des matériaux, il aurait dû connaître une progression par rapport à 2018;

> **Le résultat d'exercice croît sous l'effet des produits exceptionnels** générés par la reprise de provision et des cessions mobilières.



5

➤ 4_ LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Le compte de résultat fait apparaître une évolution des charges d'exploitation de 0,8 %, alors que les produits d'exploitation sont demeurés stables

1) Ce sont les **charges à caractère général (4 139 132 €)** qui connaissent l'évolution la plus significative. Elles sont en hausse de 2,9 %, soit 115 K€

Les augmentations les plus marquées concernent :

> **Les achats de composteurs : 50 k€**

> **Les achats de carburants : + 22 k€**

> **Le coût de traitement des Déchets Dangereux** collectés en déchèterie qui est passé de 49 k€ à 70 k€, en raison de l'arrêt de la filière pendant 2 mois et de l'augmentation des prix suite au nouveau marché

> **Les frais d'analyses réglementaires : + 16 k€** en raison de la réalisation de mesures odeurs rendues obligatoires par le nouvel arrêté d'autorisation d'exploitation du site

> **Les frais d'électricité : + 23 k€**, suite à un décalage de factures

> **Les prestations de broyage de bois : + 28 k€**, en raison également d'un décalage de facturation

> **L'entretien des matériels roulants : + 13 k€** (cf. détails page suivante)

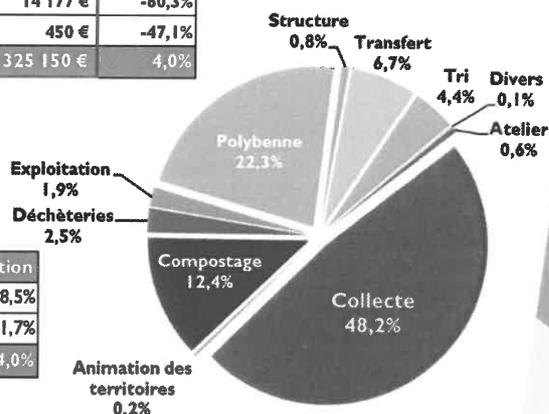


6

➤ 4_ LES DEPENSES D'EXPLOITATION (suite)

SERVICES	2017	2018	2019	Variation 2018/2019
Atelier	4 012 €	547 €	1 873 €	242,4%
Collecte	137 575 €	141 798 €	156 695 €	10,5%
Animation des territoires	465 €	1 264 €	702 €	-44,5%
Compostage	38 384 €	30 993 €	40 163 €	29,6%
Déchèteries	3 353 €	1 731 €	8 042 €	364,6%
Exploitation	8 671 €	12 689 €	6 321 €	-50,2%
Polybenne	53 436 €	64 959 €	72 553 €	11,7%
Structure	2 145 €	272 €	2 480 €	811,7%
Transfert	14 725 €	21 761 €	21 694 €	-0,3%
Tri	6 215 €	35 680 €	14 177 €	-60,3%
Divers	1 193 €	850 €	450 €	-47,1%
TOTAL	270 174 €	312 544 €	325 150 €	4,0%

	2017	2018	2019	Variation
Prestations	122 000 €	174 800 €	189 737 €	8,5%
Pièces	148 000 €	137 700 €	135 413 €	-1,7%
TOTAL	270 000 €	312 500 €	325 150 €	4,0%



SIMER

7

➤ 4_ LES DEPENSES D'EXPLOITATION (suite)

Parmi les charges à caractère général qui ont connu une réduction significative, on peut citer celles liées :

> à l'**enfouissement**, puisqu'elles se sont portées à **1 617 228 €**, soit une baisse de **35 k€** par rapport à 2018. Cela a été possible grâce aux actions menées pour réduire les déchets enfouis :

FLUX	TONNAGES		Variation	
	2018	2019	Tonnes	%
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (Sacs noirs)	15 423	14 742	-681	-4,4%
TOUT VENANT	5 168	4 337	-831	-16,1%
REFUS DE TRI	1 043	939	-104	-9,9%
TOTAL	21 634	20 018	-1 616	-7,5%

> Données hors DAE

- 1 600T en 2019

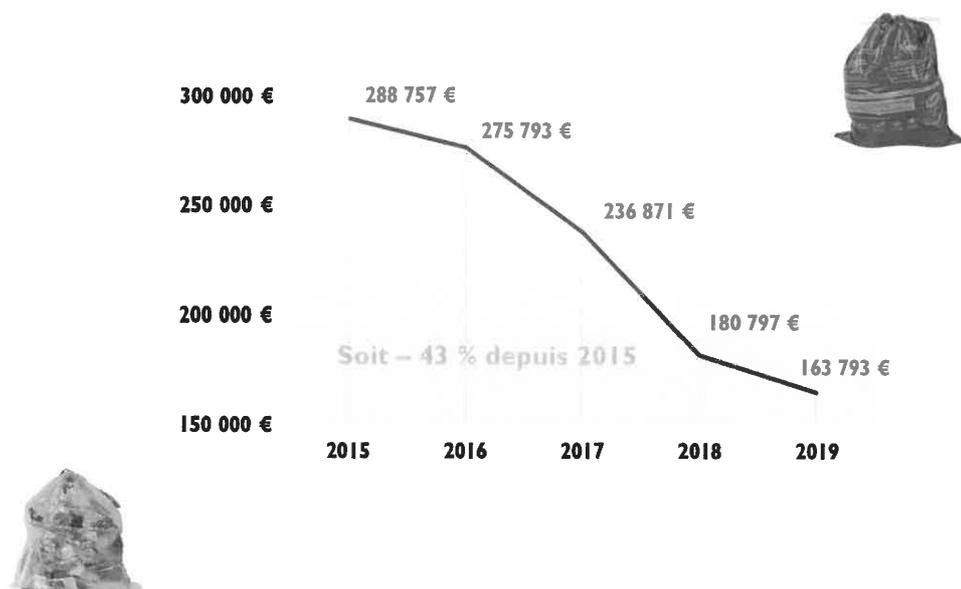
Pour rappel, le budget initialement alloué pour l'enfouissement en mars 2019 anticipait une évolution de 118 k€, sous l'effet d'une hausse des prix unitaires de 5 € et d'une nouvelle évolution de la TGAP de 1 €.

SIMER

8

➤ 4_ LES DEPENSES D'EXPLOITATION (suite)

> **les dépenses pour l'achat de sacs pour la collecte des déchets qui ont connu une nouvelle baisse, soit 9 % par rapport à 2018 :**



➤ 4_ LES DEPENSES D'EXPLOITATION (suite)

2) **Les dépenses de personnel ont enregistré une contraction de 0,7 %, soit 35 k€ par rapport à 2018**

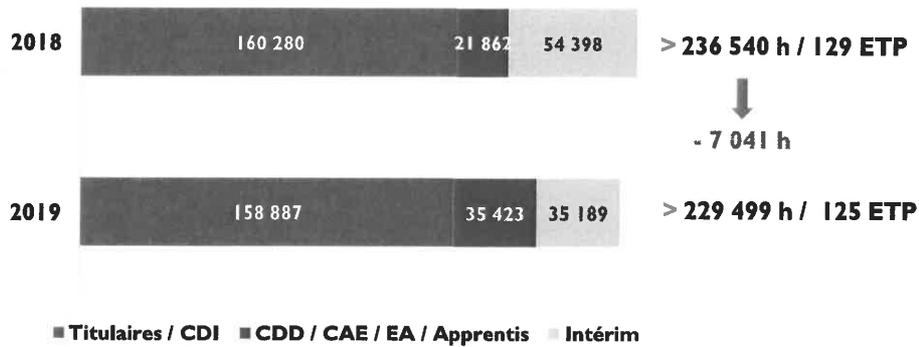
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol % 2018/2019
DEPENSES, dont :	4 628 865 €	4 614 462 €	4 579 855 €	-0,7%
> Intérim	778 669 €	1 006 388 €	657 195 €	-34,7%
> Rémunération des titulaires	1 929 100 €	1 831 196 €	1 776 898 €	-3,0%
> Rémunération des non-titul.	234 238 €	277 810 €	653 921 €	135,4%
> Rémunération des emplois aidés	344 502 €	204 547 €	115 589 €	-43,5%
> Autres (cotisations diverses)	1 342 356 €	1 294 521 €	1 376 253 €	6,3%
RECETTES (Remboursements sur rémunérations)	255 936 €	157 064 €	169 177 €	7,7%
DIFFERENCE	4 372 930 €	4 457 398 €	4 410 678 €	-1,0%

Cela s'explique notamment par :

- > une diminution des heures payées (- 7 041 h), sous l'effet notamment de l'optimisation des services collecte et déchèterie
- > recours moins important aux prestations de l'agence d'intérim grâce à la reprise en interne des contrats, comme indiqué lors du vote du budget (cf. graphiques pages suivantes)

➤ 4_ LES DEPENSES D'EXPLOITATION (suite)

> Evolution des heures payées entre 2018 et 2019 par types de contrat :



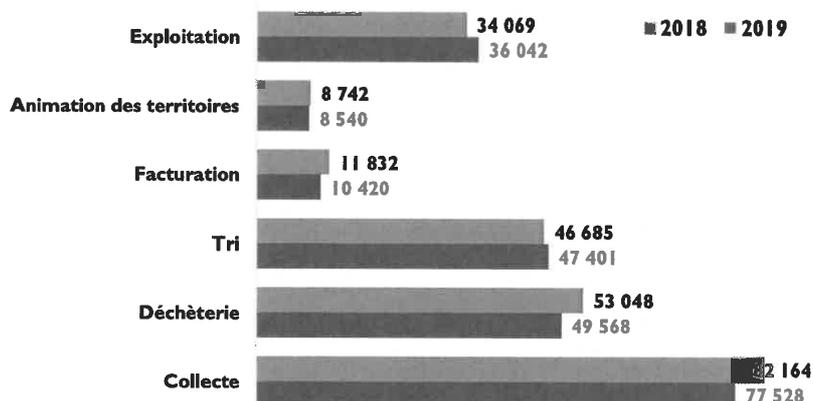
La différence entre les heures payées (1 820 h) et les heures travaillées (1 607 h) correspondant à la rémunération des congés annuels et des jours fériés de l'année

SIMER

11

➤ 4_ LES DEPENSES D'EXPLOITATION (suite)

> Evolution des heures payées entre 2018 et 2019 par services :



SIMER

12

➤ 5_ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les **produits d'exploitation (9 971 231 €)** restent stables par rapport à 2018, malgré l'augmentation de la REOM de 2,8%, car ils pâtissent fortement de la **baisse des cours des matériaux**

	Ferraille déchèteries	Acier	Cartonnettes	Plastiques	Cartons déchèteries	Papier
Moy 2010	98 €	138 €	73 €	195 €	78,4 €	79 €
Moy 2011	166 €	182 €	107 €	385 €	119,0 €	94 €
Moy 2012	176 €	164 €	83 €	321 €	93,5 €	98 €
Moy 2013	138 €	128 €	75 €	277 €	86,3 €	96 €
Moy 2014	122 €	104 €	75 €	253 €	86,1 €	92 €
Moy 2015	94 €	91 €	95 €	210 €	105 €	92 €
Moy 2016	69 €	86 €	104 €	123 €	111 €	109 €
Moy 2017	123 €	113 €	113 €	94 €	127 €	112 €
Moy 2018	139 €	142 €	80 €	135 €	92 €	94 €
Moy 2019	98 €	73 €	56 €	156 €	75 €	91 €
Variation 2014/2015	-23,5%	-12,4%	26,5%	-17,0%	22,3%	0,0%
Variation 2015/2016	-26,5%	-4,9%	9,7%	-41,4%	5,7%	17,7%
Variation 2016/2017	78,8%	30,8%	8,0%	-23,5%	14,4%	3,1%
Variation 2017/2018	13,4%	25,8%	-28,9%	43,2%	-28,1%	-16,4%
Variation 2018/2019	-29,8%	-48,9%	-29,6%	15,9%	-17,8%	-3,2%



13

➤ 4_ LES RECETTES D'EXPLOITATION (suite)



> **Les recettes liées à la vente de matériaux (540 K€)** baissent de 25 %. La chute est particulièrement significative pour la ferraille (- 40 %) et le carton (-41%)

VENTE de MATERIAUX (compte 707)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
Ferrailles / batteries	176 253,56 €	236 456,31 €	140 463,99 €	-40,60%
Flux annexes (déchèterie)	2 662,20 €	1 372,40 €	1 301,00 €	-5,20%
Verre	71 258,31 €	77 609,71 €	61 370,73 €	-20,92%
Cartons	89 054,29 €	80 671,48 €	47 575,07 €	-41,03%
Papiers	183 270,51 €	107 049,63 €	112 539,00 €	5,13%
Emballages plastiques	35 430,04 €	63 657,42 €	75 047,55 €	17,89%
Cartonnettes (EMR)	36 582,05 €	32 805,73 €	17 121,24 €	-47,81%
Acier	14 567,87 €	25 220,24 €	11 283,08 €	-55,26%
Aluminium	8 555,71 €	7 602,05 €	2 750,69 €	-63,82%
Briques alimentaires	513,87 €	517,43 €	541,46 €	4,64%
Broyat de bois	64 931,45 €	61 501,14 €	46 417,49 €	-24,53%
Compost aux particuliers	9 432,22 €	7 859,19 €	4 468,16 €	-43,15%
Compost aux professionnels	30 648,38 €	24 542,32 €	19 437,84 €	-20,80%
TOTAL	723 160,46 €	726 865,05 €	540 317,30 €	-25,66%



14

➤ 5_ LES RECETTES D'EXPLOITATION (suite)

> **Les prestations de services (895 K€)** connaissent une baisse limitée à 1,3% en raison de l'arrêt de la prestation de tri pour l'ex CC du Lencloîtrais.

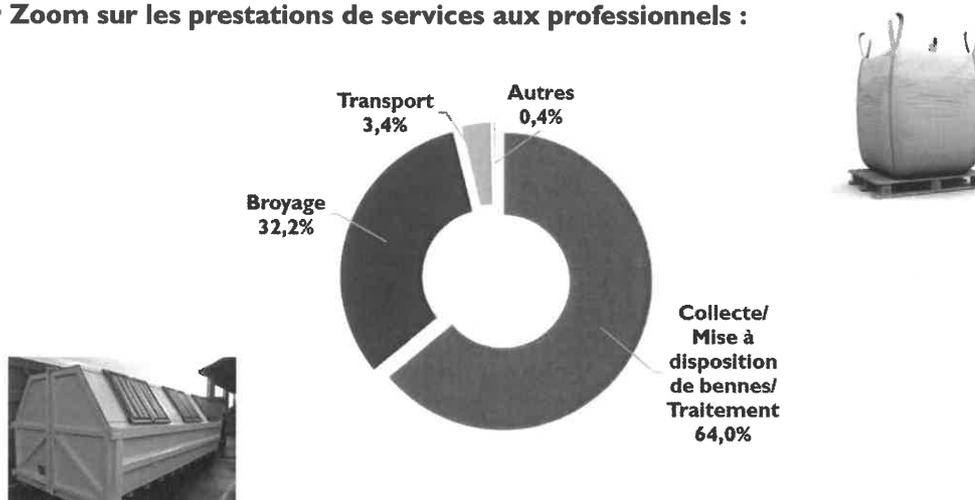
Mais elles demeurent à un haut niveau grâce aux **prestations aux professionnels 120 K€ (+ 23%)** et à une nouvelle hausse de la **facturation en déchèterie 79 K€ (+ 22%)**

PRESTATIONS de SERVICES (compte 706)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
Prestations de tri :	243 688,53 €	585 725,00 €	395 220,96 €	352 829,60 €	
- Collectivités adhérentes	243 688,53 €	248 925,08 €	250 411,62 €	200 095,94 €	-10,73%
- Symctom du Blanc	- €	123 539,64 €	144 809,34 €	152 733,66 €	
- Ponctuelles (Calitom, Suez...)	- €	213 260,28 €	- €	- €	
Prestations diverses pour les professionnels	91 295,50 €	81 911,39 €	97 470,57 €	120 387,21 €	23,51%
Accès / apports des professionnels en déchèteries	57 166,17 €	60 340,39 €	64 751,72 €	79 280,19 €	22,44%
Prestations diverses pour les collectivités/associations	3 894,85 €	30 002,52 €	25 537,80 €	16 934,91 €	-33,69%
Prestation collecte (ex CCRC)	225 537,96 €	203 539,93 €	228 309,38 €	236 559,75 €	3,61%
Prestation déchèteries (ex CCRC)	28 080,00 €	30 637,62 €	41 483,86 €	44 275,75 €	6,73%
Utilisation de la déchèterie de Charroux par le Calitom	8 878,00 €	8 878,00 €	8 878,00 €	8 878,00 €	/
Prestations de broyage de bois :	27 916,00 €	29 050,30 €	45 446,39 €	35 898,98 €	
- Evolis 23	13 195,00 €	13 770,00 €	31 388,29 €	20 212,68 €	-21,01%
- Symctom du Blanc	14 721,00 €	15 280,30 €	14 058,10 €	15 686,30 €	
Divers	3 889,55 €	4 831,95 €	117,50 €	37,50 €	/
Sous-total des prestations hors tri	446 658,03 €	449 192,10 €	511 995,22 €	542 252,29 €	5,91%
Total général	690 346,56 €	1 034 917,10 €	907 216,18 €	895 081,89 €	-1,34%

15

➤ 5_ LES RECETTES D'EXPLOITATION (suite)

> **Zoom sur les prestations de services aux professionnels :**



Collecte / Mise à dispo. de bennes / Traitement	Broyage	Transport	Autres
77 000 €	38 800 €	4 100 €	500 €

16

➤ 5_ LES RECETTES D'EXPLOITATION (suite)

> Les **subventions d'exploitation (992 K€)** évoluent positivement de **7% (+ 64 K€)** sous l'effet de la hausse des soutiens de CITEO sur les emballages et le décalage dans le versement des aides de l'ADEME pour la conduite de l'étude « Redevance Incitative » en 2018

SOUTIENS (compte 74)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation 2018/2019
CITEO_filière emballages	734 221,25 €	815 535,58 €	665 247,57 €	702 634,35 €	5,62%
CITEO_filière papiers	53 632,79 €	53 705,53 €	71 599,00 €	58 034,81 €	-18,94%
Eco-Mobilier	44 087,73 €	58 150,90 €	49 662,33 €	49 480,76 €	-0,37%
Eco-DDS	15 108,37 €	15 875,17 €	10 000,00 €	25 101,27 €	151,01%
Eco-TLC	6 780,90 €	6 777,10 €	6 766,90 €	5 824,80 €	-13,92%
OCAD3E	64 244,59 €	62 420,74 €	54 660,78 €	52 918,98 €	-3,19%
Valorplast	3 527,00 €	3 845,06 €	1 640,54 €	1 721,40 €	4,93%
ADEME :	89 114,00 €	144 310,45 €	67 500,00 €	96 952,50 €	43,63%
- Programme Local de Prévention	89 114,00 €	71 291,20 €	- €	- €	
- Soutiens dans la conduite d'études	27 303,50 €	16 931,25 €	- €	29 452,50 €	
- Programmes ZDZG et CODEC	- €	56 088,00 €	67 500,00 €	67 500,00 €	
Autres (Région ... etc)	5 731,48 €	- €	1 137,84 €	- €	-100,00%
TOTAL	1 016 448,11 €	1 160 620,53 €	928 214,96 €	992 668,87 €	6,94%

17

➤ 6_ EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	
		MONTANT	%
I - OPERATIONS D'EQUIPEMENT			
110_ Matériels roulants	95 000,00 €	89 000,00 €	93,68%
120_ Dispositifs de collecte	127 232,00 €	106 226,58 €	83,49%
130_ Redevance incitative	1 367 500,00 €	- €	0%
2 - INVESTISSEMENTS HORS OPERATIONS D'EQUIPEMENT (Mobilier, matériels informatiques, logiciels, matériels industriels...)	275 000,00 €	53 247,61 €	19,36%
3 - RESTES A REALISER de l'ANNEE N-1	313 894,29 €	221 330,74 €	70,51%
TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2019 (1 + 2 + 3)	2 178 626,29 €	469 804,93 €	21,56%
4 - AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dont capital de la dette, amortissement subventions, dépenses imprévues...)	1 026 205,55 €	822 657,86 €	80,17%
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 204 831,84 €	1 292 462,79 €	40,33%

RECETTES	CREDITS OUVERTS	REALISATIONS	
		MONTANT	%
EMPRUNT POUR LES INVESTISSEMENTS 2019	1 232 500,00 €	- €	0%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1068)	499 678,84 €	499 678,84 €	100,00%
SUBVENTION d'INVESTISSEMENT	35 000,00 €	- €	0%
AMORTISSEMENTS	1 326 153,00 €	1 311 537,48 €	98,90%
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	110 000,00 €	- €	0%
AUTRES	1 500,00 €	- €	0%
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 204 831,84 €	1 811 216,32 €	56,52%

> Résultat de l'exercice : **518 753,53 €**

18

➤ 7_ ETAT DES RESTES A REALISER

DESIGNATIONS		DEPENSES
100-2018_Modernisation des déchèteries	Acquisition parcelle déchèterie de la Trimouille	3 634,00 €
130-2019_Matériels roulants RI	Acquisition de 6 bennes à ordures ménagères	1 340 284,00 €
Sous/total 1_ Dépenses : opérations d'équipement		1 343 918,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	Acquisition d'un module pour gestion des bacs et des composteurs	12 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	Acquisition d'un bâtiment pour les activités de collecte (Civray)	100 000,00 €
	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement	52 307,85 €
	Acquisition des barrières d'accès + travaux d'alimentation électrique (solde)	5 238,03 €
	Acquisition de bacs pour les professionnels	4 045,10 €
	Fourniture du portique radioactivité + travaux de génie civil et d'alimentation (solde)	21 501,15 €
Sous/total 2_ Dépenses : hors opérations d'équipement		195 092,13 €
RAR 2019_Total dépenses		1 539 010,13 €

DESIGNATIONS		RECETTES
16 - Emprunts	Pour le financement du bâtiment de Civray	100 000,00 €
	Pour le financement des investissements liés à la RI	1 132 500,00 €
RAR 2019_Total recettes		1 232 500,00 €

SOLDE des RESTES A REALISER POUR 2019		- 306 510,13 €
----------------------------------------------	--	-----------------------

19

➤ 8_ RATIO ET INDICATEURS FINANCIERS

> **Ratio de désendettement** : Nombre d'années théoriques nécessaire au remboursement de la dette :

Capital restant dû / CAF brute

Seuil : Il y a déséquilibre lorsque l'encours de la dette est trop important au regard de la capacité d'autofinancement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat de l'année	205 021 €	567 700 €	305 472 €	107 208 €	11 841 €	155 006 €
Amortissements	1 099 674 €	1 143 089 €	1 197 100 €	1 291 632 €	1 309 898 €	1 311 537 €
Amortissements subventions	184 290 €	300 200 €	150 137 €	147 479 €	153 445 €	154 871 €
Capacité d'autofinancement brute	1 120 406 €	1 410 589 €	1 352 435 €	1 251 361 €	1 168 294 €	1 311 672 €
Amortissement capital de la dette	501 204 €	603 127 €	569 076 €	642 384 €	1 410 046 €	667 787 €
Capacité d'autofinancement nette	619 202 €	807 462 €	783 359 €	608 977 €	-241 752 €	643 885 €
Capital restant dû au 31.12	5 832 000 €	5 469 641 €	6 251 335 €	5 608 950 €	5 216 879 €	4 799 092 €
Coefficient de désendettement	5,2	3,9	4,6	4,5	4,5	3,7

Commentaires : Le coefficient baisse en 2019 grâce au résultat d'exercice et à la diminution du capital de la dette. Cette tendance devrait se poursuivre en 2020, mais s'inversera à partir de 2022 lors de la consolidation du prêt lié au déploiement de la RI

20

➤ 8_ RATIOS ET INDICATEURS FINANCIERS (suite)

> 1^{er} indicateur : Coefficient d'autofinancement courant (CAC)

Principe de calcul :

$$\frac{\text{Dépenses réelles d'exploitation} + \text{Remboursement annuel de la dette en capital}}{\text{Recettes réelles de d'exploitation}}$$

Seuil : Il ne doit pas dépasser 1 durablement

	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses réelles	8 080 444 €	8 325 190 €	8 738 920 €	8 826 481 €	8 891 280 €
Remboursement de la dette en capital	603 127 €	569 076 €	642 384 €	694 071 €	667 787 €
Recettes réelles	9 491 087 €	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €
Coefficient d'autofinancement courant	0,91	0,92	0,94	0,95	0,94

Commentaires : Le coefficient baisse légèrement en 2019 grâce à l'évolution des recettes réelles et à la diminution du remboursement du capital de la dette

21

➤ 8_ RATIOS ET INDICATEURS FINANCIERS (suite)

> 2^{ème} indicateur : le niveau d'endettement

Principe de calcul :

$$\frac{\text{Encours de la dette}}{\text{Recettes réelles d'exploitation}}$$

Le seuil d'alerte est de 1,6 pour les collectivités de plus de 5 000 h

	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette	5 469 640 €	6 251 334 €	5 608 950 €	5 216 879 €	4 799 092 €
Recettes réelles	9 491 087 €	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €
Ratio du niveau d'endettement	0,58	0,65	0,56	0,52	0,47

Commentaires : le ratio enregistre une baisse sous l'effet conjoint de l'évolution des recettes réelles et de l'abaissement de l'encours de la dette

22

➤ 8_ RATIOS ET INDICATEURS FINANCIERS (suite)

> 3^{ème} indicateur : Ratio de rigidité des charges de structure

Principe de calcul :

$$\frac{\text{Frais de personnel} + \text{Remboursement annuel de la dette}}{\text{Recettes réelles d'exploitation}}$$

Seuil : Le niveau d'alerte peut être fixé à 0,60

	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	4 145 349 €	4 285 840 €	4 628 865 €	4 614 462 €	4 579 855 €
Remboursement annuel de la dette	830 502 €	783 696 €	848 722 €	889 452 €	807 893 €
Recettes réelles	9 491 087 €	9 679 836 €	9 990 280 €	10 023 317 €	10 202 953 €
Ratio de rigidité des charges de structure	0,52	0,52	0,55	0,55	0,53

Commentaires : le ratio baisse en 2019 grâce à la progression des recettes réelles, à la baisse des charges de personnel et du remboursement de la dette

SECTION D'EXPLOITATION										
DEPENSES		2019	BP 2020							
Chap./ Articles	Désignation	Compte administratif	Budget + DM	BP 2020 courant (hors projets)	RI	Biodéchets	EIT	Densification du verre	Réemploi	TOTAL BUDGET 2020
011	Charges à caractère général	4 139 131,56 €	4 284 120,00 €	4 163 800,00 €	268 500,00 €	34 500,00 €	- €	21 500,00 €	25 500,00 €	4 513 800,00 €
6021	Matières consommables (sacs de collecte)	163 792,89 €	185 000,00 €	165 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	165 000,00 €
6022	Combustibles et carburants (en vrac)	479 689,80 €	480 000,00 €	500 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	500 000,00 €
6026	Emballages (sacs bio-seaux)	2 100,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 000,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	71 656,80 €	72 000,00 €	78 440,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	78 440,00 €
		- €	100,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
604	Achats d'études et prestations de services	2 077 713,05 €	2 218 000,00 €	2 118 500,00 €	11 000,00 €	22 500,00 €	- €	- €	- €	2 152 000,00 €
	Enfouissement des déchets ultimes	1 617 228,38 €	1 700 000,00 €	1 640 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 640 000,00 €
	Traitement des déchets Inertes	21 253,11 €	20 000,00 €	21 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	21 000,00 €
	Valorisation des déchets verts	31 504,99 €	31 000,00 €	32 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	32 000,00 €
	Traitement DDS	70 200,66 €	70 000,00 €	65 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	65 000,00 €
	Traitement des pneus	- €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Collecta du verre	97 530,85 €	95 000,00 €	98 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	98 000,00 €
	Enlèvement des huiles	3 975,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 000,00 €
	Broyage du Bois par EVOLES 23	53 300,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	50 000,00 €
	Prestations effectuées par ECOSYS (broyage et/ou criblage)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Prestations de broyage pour les collectivités du SIMER	4 231,50 €	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	15 000,00 €
	Compostage en bout de champ	- €	5 000,00 €	- €	- €	7 500,00 €	- €	- €	- €	7 500,00 €
	Nettoyage Vêtements de travail	24 184,68 €	35 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 000,00 €
	Lavage des bacs	37 123,36 €	67 500,00 €	38 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	38 000,00 €
	Prestation de lavage lors du démontage des PdR	18 644,08 €	21 500,00 €	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €
	Mise à disposition d'un véhicule polybenne par la CCRC	72 066,74 €	55 000,00 €	55 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	55 000,00 €
	Transport	250,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Géolocalisation	5 458,80 €	5 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 000,00 €
	Prestation de mise sous pli (Copysprint)	4 631,50 €	9 000,00 €	8 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	8 000,00 €
	Actions de prévention	285,40 €	2 500,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
	Corbeau blanc	6 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 000,00 €
	Actions de communication	750,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500,00 €
	Accompagnement au changement et à la conduite de projet	6 950,00 €	8 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €
	Autres	1 894,00 €	10 000,00 €	42 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	43 000,00 €
60611	Eau et Assainissement	4 330,86 €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 000,00 €
60612	Energie - Electricité	67 968,23 €	62 000,00 €	55 000,00 €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	55 500,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60631	Fournitures d'entretien	10 830,75 €	7 500,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 000,00 €
60632	Fournitures petits équipements	42 484,70 €	40 000,00 €	40 000,00 €	4 500,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	49 500,00 €
6064	Fournitures administratives	7 402,51 €	6 500,00 €	7 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 000,00 €
6066	Carburants (en station)	171 126,97 €	175 000,00 €	175 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	175 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
60681	Autres matières et fournitures (VT + EPI)	20 920,77 €	21 000,00 €	21 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	22 000,00 €
60682	Autres fournitures (pièces mécaniques)	189 737,01 €	140 000,00 €	180 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	180 000,00 €
60683	Autres matières et fournitures (bâtements)	3 709,37 €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
607	Achats de marchandises	14 029,21 €	10 000,00 €	7 560,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 560,00 €
6071	Achat de composteurs	50 520,00 €	50 520,00 €	- €	125 000,00 €	- €	- €	- €	- €	125 000,00 €
611	Sous-traitance générale	33 490,02 €	25 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €
6132	Locations immobilières	21 107,22 €	12 000,00 €	21 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	23 000,00 €
6135	Locations mobilières	92 572,32 €	73 000,00 €	90 000,00 €	24 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	119 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	6 537,51 €	6 500,00 €	6 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 500,00 €
61521	Entretien et réparations (bâtements publics)	14 405,31 €	20 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €
61523	Réseaux	5 146,50 €	6 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 000,00 €
61528	Autres	31 204,78 €	30 000,00 €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
61551	Matériel roulant	135 412,58 €	150 000,00 €	135 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	135 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	25 628,38 €	20 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	25 000,00 €
6156	Maintenance	33 911,10 €	30 000,00 €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
6161	Assurances multirisques	43 560,39 €	40 000,00 €	44 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	44 000,00 €
6162	Assurances dommages constructions	25 764,21 €	25 000,00 €	26 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	26 000,00 €
617	Etudes et recherches	11 850,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €	- €	25 500,00 €	60 500,00 €
618	Divers	2 254,76 €	2 500,00 €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	20 692,17 €	32 500,00 €	30 000,00 €	- €	2 000,00 €	- €	- €	- €	32 000,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6226	Honoraires	2 191,66 €	4 000,00 €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	- €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6228	Divers	34 711,71 €	30 000,00 €	35 000,00 €	7 000,00 €	- €	- €	17 000,00 €	- €	59 000,00 €
6231	Annonces et insertions	7 872,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €	- €	- €	- €	- €	11 000,00 €
6233	Foires et expositions	43,00 €	500,00 €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	500,00 €
6236	Catalogues et imprimés	13 336,38 €	15 000,00 €	15 000,00 €	21 500,00 €	- €	- €	- €	- €	36 500,00 €
6237	Publications	9 143,02 €	15 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	4 500,00 €	- €	19 500,00 €
6238	Divers	3 106,71 €	9 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 000,00 €
6241	Transport sur achats	1 630,90 €	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 500,00 €
6251	Voyages et déplacements	4 883,11 €	11 000,00 €	7 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 000,00 €
6256	Missions	1 701,45 €	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €
6257	Réceptions	1 408,37 €	2 500,00 €	2 500,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	- €	6 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	63 986,03 €	75 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	90 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	26 505,08 €	21 500,00 €	27 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	27 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	- €	1 500,00 €	1 800,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 800,00 €
6281	Concours divers	5 791,62 €	5 500,00 €	5 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 500,00 €
6287	Remboursements de frais	74 331,21 €	86 194,00 €	89 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	89 000,00 €
6288	Autres (réserve)	- €	20 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
63512	Taxes foncières	156,00 €	500,00 €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	500,00 €
63513	Autres impôts et taxes	- €	500,00 €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	500,00 €
6354	Droit d'enregistrement et timbre	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6358	Autres droits	- €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
637	Autres impôts, taxes et vers assimilés (autres org.)	6 295,52 €	6 800,00 €	6 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 500,00 €
6371	Redev. versée agences eau (prélèvement d'eau)	188,29 €	200,00 €	200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	200,00 €
6374	Redevance modernisation des réseaux de collecte	299,33 €	300,00 €	300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	300,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 579 854,90 €	4 644 500,00 €	4 580 586,25 €	261 575,07 €	49 735,18 €	35 003,50 €	- €	- €	4 926 900,00 €
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	299 793,06 €	302 621,00 €	318 300,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	318 300,00 €
6218	Autre personnel extérior	657 194,71 €	970 000,00 €	230 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	230 000,00 €
6313	Particip. des employeurs à la form. prof. continue	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6332	Cotisations versées au FNAL	11 137,05 €	11 000,00 €	12 625,52 €	877,45 €	174,06 €	122,50 €	- €	- €	13 799,53 €
6333	Particip. des employeurs à la form. prof. continue	3 287,57 €	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	32 837,93 €	36 000,00 €	33 407,14 €	- €	- €	- €	- €	- €	33 407,14 €
6338	Autres impôts, taxes et vers assimilés sur rémunér.	6 681,67 €	6 500,00 €	7 575,32 €	526,47 €	104,43 €	73,50 €	- €	- €	8 279,72 €

64111	Rémunérations Principales Titulaires	1 776 897,70 €	1 790 000,00 €	1 791 096,04 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 791 096,04 €
64113	Rémunérations non Titulaires	653 920,67 €	460 000,00 €	975 619,95 €	179 250,50 €	35 557,09 €	25 025,00 €	- €	- €	- €	1 215 452,54 €
64114	Rémunérations Emploi Aidé	115 588,59 €	100 000,00 €	37 789,29 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	37 789,29 €
6417	Rémunération apprentis	4 600,25 €	8 500,00 €	- €	10 617,81 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 617,81 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	423 761,38 €	339 000,00 €	523 187,77 €	53 856,92 €	10 637,29 €	7 486,50 €	- €	- €	- €	595 168,48 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	503 968,21 €	515 000,00 €	533 081,66 €	9 426,32 €	1 869,86 €	1 316,00 €	- €	- €	- €	545 693,84 €
6454	Cotisations aux ASSEDIC	30 724,20 €	25 000,00 €	39 777,62 €	7 019,60 €	1 392,45 €	980,00 €	- €	- €	- €	49 169,67 €
6458	Cotisations aux organismes sociaux	5 913,00 €	6 500,00 €	6 125,94 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 125,94 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 314,58 €	10 000,00 €	9 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	9 000,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
648	Autres charges de personnel	52 234,33 €	61 379,00 €	60 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	60 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 224,59 €	2 250,00 €	4 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 000,00 €
6531	Frais de mission	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6541	Créances admises en non-valeur	- €	500,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €
6542	Créances éteintes	1 223,26 €	1 250,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
658	Charges diverses de la gestion courante	- €	500,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
6588	Diverses charges de la gestion courante	1,33 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES de GESTION de SERVICES		8 720 211,05 €	8 930 870,00 €	8 748 386,25 €	530 075,07 €	84 235,18 €	35 003,50 €	21 500,00 €	25 500,00 €	9 444 700,00 €	
66	Charges financières	134 645,32 €	141 110,00 €	124 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	124 000,00 €	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	140 106,53 €	140 110,00 €	123 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	123 000,00 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 461,21 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
661122	ICNE de l'exercice N-1	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6688	Indemnités de remboursement de prêt	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	36 459,86 €	593 000,00 €	773 700,00 €	- €	- €	4 500,00 €	- €	- €	778 200,00 €	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	56,12 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 000,00 €
6718	Autres charges exceptionnelles sur op.de gestion	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	637,78 €	800,00 €	2 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 000,00 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	6 978,69 €	5 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 000,00 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	4 873,72 €	4 700,00 €	5 000,00 €	- €	- €	4 500,00 €	- €	- €	- €	9 500,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	23 913,55 €	581 500,00 €	759 700,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	759 700,00 €
68	Dotations aux amortissements, déprécié, et proviso	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6811	Dotations aux amortissements immo.incorporelles & corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	514 862,00 €	488 675,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	488 675,00 €
022	Dépenses imprévues	- €	514 862,00 €	488 675,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	488 675,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		8 891 316,23 €	10 179 842,00 €	10 134 761,25 €	530 075,07 €	84 235,18 €	39 503,50 €	21 500,00 €	25 500,00 €	10 835 575,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- €	110 000,00 €	191 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	191 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	- €	110 000,00 €	191 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	191 000,00 €
023	Virement pour programme d'investissement 2019	- €	110 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 311 537,48 €	1 318 177,00 €	1 344 525,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 344 525,00 €	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6811	Dotations aux amortissements immo.incorporelles & corporelles	1 282 994,48 €	1 289 634,00 €	1 315 982,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 315 982,00 €
6862	Dotations aux amortissements charges financières à répartir	28 543,00 €	28 543,00 €	28 543,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	28 543,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 311 537,48 €	1 428 177,00 €	1 535 525,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 535 525,00 €	
TOTAL GENERAL		10 202 853,71 €	11 608 019,00 €	11 670 286,25 €	530 075,07 €	84 235,18 €	39 503,50 €	21 500,00 €	25 500,00 €	12 371 100,00 €	

Chap./Articles	RECETTES Désignation	2019 Compte administratif	2019						TOTAL BUDGET 2020	
			Budget + DM	BP 2020 courant (hors projets)	RI	Biodéchets	EIT	Densification du verre		Réemploi
013	Atténuations de charges	288 720,10 €	224 300,00 €	123 240,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	123 240,00 €
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	78 438,74 €	72 000,00 €	78 440,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	78 440,00 €
6037	Variation de stocks de marchandises (composteurs)	11 316,48 €	100,00 €	11 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	11 000,00 €
64198	Remboursements sur rémunérations du personnel	169 177,05 €	146 000,00 €	33 800,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	33 800,00 €
6459	Remboursements sur charges SS et Prévoyance	29 787,83 €	6 200,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	8 549 014,05 €	8 559 043,55 €	8 500 929,00 €	12 500,00 €	- €	- €	- €	- €	8 593 429,00 €
704	Contributions	7 067 073,55 €	7 064 573,55 €	7 302 929,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 302 929,00 €
	Produit de la REOM	5 749 024,55 €	5 749 024,55 €	5 977 429,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 977 429,00 €
	Contribution GP	1 052 549,00 €	1 052 549,00 €	1 060 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 060 000,00 €
	Contribution traitement CCRC	265 500,00 €	265 000,00 €	265 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	265 500,00 €
706	Prestations de services	895 081,89 €	851 800,00 €	745 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	745 000,00 €
	Prestations collectivité membres sous conventions (tri emballages + transport)	200 095,94 €	200 000,00 €	200 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	200 000,00 €
	Prestations professionnels (hors déchèteries)	120 387,21 €	95 000,00 €	100 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	100 000,00 €
	Prestations collectivité (hors tri des emballages) + associations	16 934,91 €	25 000,00 €	16 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	16 000,00 €
	Pro: sacs + apports en déchèteries	79 280,19 €	70 000,00 €	75 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	75 000,00 €
	Prestation de collecte pour la CCRC	236 559,75 €	236 000,00 €	240 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	240 000,00 €
	Gestion déchèteries de la CCRC	44 275,75 €	35 000,00 €	40 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000,00 €
	Prestation de tri SYNCTOM	152 733,66 €	145 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 000,00 €
	Utilisation déchèterie de Charroux par le CALUTOM	8 878,00 €	8 800,00 €	9 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	9 000,00 €
	Prestation de broyage pour EVOLIS 23	20 212,68 €	23 000,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €
	Prestation de broyage pour le SYNCTOM du Blanc	15 686,30 €	14 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
	Divers	37,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
707	Ventes de marchandises	540 317,50 €	597 500,00 €	498 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	498 000,00 €
	Ferrailles	134 932,49 €	175 000,00 €	135 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	135 000,00 €
	Batteries	5 531,54 €	- €	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 000,00 €
	Flux annexes (déchèteries)	1 301,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 500,00 €
	Verre	61 370,73 €	71 000,00 €	62 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	62 000,00 €
	Cartons	47 575,07 €	40 000,00 €	45 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	45 000,00 €
	Papiers	112 539,00 €	97 000,00 €	62 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	62 000,00 €
	Emballages plastiques (BP & PB)	75 047,55 €	60 000,00 €	75 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	75 000,00 €
	Cartonnages	17 121,24 €	32 000,00 €	17 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	17 000,00 €
	Acier	11 283,08 €	20 000,00 €	11 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	11 000,00 €
	Aluminium	2 750,69 €	7 500,00 €	2 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 500,00 €
	Briques alimentaires	541,46 €	500,00 €	500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	500,00 €
	Broyat de bois	46 417,49 €	60 000,00 €	45 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	45 500,00 €
	Compost aux particuliers	4 468,16 €	9 000,00 €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €
	Compost aux professionnels	19 437,84 €	24 500,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €
7071	Ventes de composteurs	9 700,00 €	10 170,00 €	- €	12 500,00 €	- €	- €	- €	- €	12 500,00 €
7087	Remboursements de frais	36 841,31 €	35 000,00 €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	992 668,87 €	919 500,00 €	931 100,00 €	470 000,00 €	34 300,00 €	33 650,00 €	15 000,00 €	15 500,00 €	1 499 550,00 €
74	Subventions d'exploitation	992 668,87 €	919 500,00 €	931 100,00 €	470 000,00 €	34 300,00 €	33 650,00 €	15 000,00 €	15 500,00 €	1 499 550,00 €
	CITEO (Filère emballages)	694 500,00 €	580 000,00 €	700 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	700 000,00 €
	CITEO ECT	8 134,35 €	20 000,00 €	8 000,00 €	- €					

	ECO-TLC	5 824,80 €	6 500,00 €	5 800,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 800,00 €
	ECO-MOBILIER	49 480,76 €	45 000,00 €	45 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	45 000,00 €
	ADEME - Etude territoriale	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	ADEME - Etude SPPGD	29 452,50 €	28 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	ADEME - Etude de préfiguration au CODEC	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	ADEME - Programme ZD-ZS et CODEC	67 500,00 €	67 500,00 €	35 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	35 000,00 €
	ADEME/REGION - OPREVERT	- €	35 000,00 €	- €	- €	34 300,00 €	- €	- €	- €	34 300,00 €
	ADEME - Soutiens RI	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Soutiens EIT	- €	- €	- €	- €	435 000,00 €	- €	- €	- €	435 000,00 €
	Soutiens LEADER	- €	- €	- €	- €	- €	- €	27 650,00 €	- €	27 650,00 €
	VALORPLAST	1 721,40 €	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 500,00 €
	Divers (COREPILE...)	- €	1 000,00 €	2 800,00 €	- €	- €	- €	6 000,00 €	- €	9 300,00 €
75	Autres produits de gestion courante	140 827,60 €	139 100,00 €	194 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	194 000,00 €
752	Revenus des immeubles	17 754,42 €	16 000,00 €	16 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	16 000,00 €
757	Redevances versées par fermiers & concessionnaires	99 000,00 €	99 000,00 €	158 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	158 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7588	Autres (remboursement TICPE)	24 073,18 €	24 100,00 €	20 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES	9 971 230,62 €	9 841 943,55 €	9 829 269,00 €	482 500,00 €	34 300,00 €	33 650,00 €	15 000,00 €	15 500,00 €	10 410 219,00 €
77	Produits exceptionnels	83 131,22 €	76 787,14 €	39 534,62 €	- €	- €	- €	- €	- €	39 534,62 €
7711	Océans et pénalités perçues	543,49 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7714	Recouvrement sur créances admises en non-valeur	408,45 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	11 156,74 €	7 687,14 €	1 724,62 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 724,62 €
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	8 591,70 €	8 600,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
775	Produits des cessions d'immobilisations	60 871,34 €	60 500,00 €	30 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	1 559,50 €	- €	7 810,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	7 810,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréc. & provisions	149 000,00 €	149 000,00 €	220 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	220 000,00 €
7815	Rep sur prov pour risques et charges fonct.courant	149 000,00 €	149 000,00 €	220 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	220 000,00 €
	TOTAL DES RECETTES REELLES	10 203 361,84 €	10 067 730,69 €	10 088 803,62 €	482 500,00 €	34 300,00 €	33 650,00 €	15 000,00 €	15 500,00 €	10 669 753,62 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	1 385 417,31 €	1 540 796,38 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 540 796,38 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	1 385 417,31 €	1 540 796,38 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 540 796,38 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 870,94 €	154 871,00 €	160 550,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	160 550,00 €
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	154 870,94 €	154 871,00 €	160 550,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	160 550,00 €
796	Transfert de charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	154 870,94 €	154 871,00 €	160 550,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	160 550,00 €
	TOTAL GENERAL	10 358 232,78 €	11 608 019,00 €	11 790 150,00 €	482 500,00 €	34 300,00 €	33 650,00 €	15 000,00 €	15 500,00 €	12 371 100,00 €
	RESULTATS	155 379,07 €		119 863,75 €	- 47 575,07 €	- 49 935,18 €	- 5 853,50 €	- 6 500,00 €	- 10 800,00 €	- €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		2019	2019	2020
Chap./Articles	Désignation	Compte administratif	Budget + DM	Budget primitif
001	Déficit d'investissement reporté	- €	185 784,55 €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	6 774,00 €	4 633,85 €
020	Dépenses imprévues	- €	6 774,00 €	4 633,85 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	154 870,94 €	154 871,00 €	160 550,00 €
13911	Subv. équip. Inscrite au cpte de résultat - Etat	- €	- €	- €
13912	Subv. équip. Inscrite au cpte de résultat - Régions	29 281,74 €	29 282,00 €	32 614,00 €
13913	Subv. équip. Inscrite au cpte de résultat - Départements	60 398,41 €	60 398,00 €	60 399,00 €
13918	Subv. équip. Inscrite au cpte de résultat - Autres (Ademe)	65 190,79 €	65 191,00 €	67 537,00 €
2313	Constructions	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	667 786,92 €	670 800,00 €	627 200,00 €
1641	Emprunts en euros	667 786,92 €	667 800,00 €	627 200,00 €
165	Dépôts et cautionnements versés	- €	3 000,00 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	3 662,80 €	19 950,00 €	13 000,00 €
2031	Frais d'études	- €	3 850,00 €	- €
2051	Concessions et droits assimilés	3 662,80 €	16 100,00 €	13 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	87 765,50 €	374 924,13 €	342 592,13 €
2131	Bâtimens	4 390,26 €	125 000,00 €	120 000,00 €
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	19 730,00 €	122 557,85 €	77 545,88 €
2154	Matériel industriel	15 319,19 €	20 000,00 €	92 045,10 €
2181	Installations générales, agencements	5 839,41 €	23 351,00 €	- €
2182	Matériel de transport	15 096,83 €	15 096,83 €	- €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	15 139,86 €	16 440,00 €	6 000,00 €
2184	Mobilier	- €	4 000,00 €	2 000,00 €
2188	Autres	12 249,95 €	48 478,45 €	45 001,15 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
2248	Construction sur sol d'autrui	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	7 976,00 €	- €
2313	Constructions	- €	- €	- €
2314	Constructions sur sol d'autrui	- €	7 976,00 €	- €
2317	Immo. Reçues au titre d'une mise à dispo	- €	- €	- €
237	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
275	Dépôts et cautionnements versés	- €	- €	- €
48	Compte de régularisation	- €	- €	- €
4817	Pénalités de renégociation de la dette	- €	- €	- €
	TOTAL HORS OPERATION	914 086,14 €	1 421 079,68 €	1 147 975,98 €

OPERATIONS d'EQUIPEMENTS	2019	2019	2020
	Compte administratif	Budget + DM	Budget primitif
OPERATION 100 - MODERNISATION des DECHETERIES	- €	- €	- €
SOUS-TOTAL 1	- €	- €	- €
OPERATION 110 - MATERIELS ROULANTS	89 000,00 €	95 000,00 €	- €
SOUS-TOTAL 2	89 000,00 €	95 000,00 €	- €
OPERATION 120 - DISPOSITIFS DE COLLECTE	106 226,58 €	127 232,00 €	- €
SOUS-TOTAL 3	106 226,58 €	127 232,00 €	- €
OPERATION 130 - REDEVANCE INCITATIVE	- €	1 367 500,00 €	2 899 500,00 €
SOUS-TOTAL 4	- €	1 367 500,00 €	2 899 500,00 €
RESTES A REALISER	183 150,05 €	194 020,16 €	1 343 918,00 €
TOTAL des OPERATIONS	378 376,63 €	1 783 752,16 €	4 243 418,00 €
TOTAL GENERAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT	1 292 462,79 €	3 204 831,84 €	5 391 393,98 €

RECETTES	2019	2019	2020
	Compte administratif	Budget + DM	Budget primitif
001 Excédent d'investissement reporté	- €	- €	332 968,98 €
001 Excédent d'investissement reporté	- €	- €	332 968,98 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	110 000,00 €	191 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	- €	110 000,00 €	191 000,00 €
023 Immobilisations en cours	- €	7 976,00 €	- €
2313 Constructions sur sols d'autrui	- €	7 976,00 €	- €
27 Autres immobilisations	- €	1 500,00 €	- €
275 Dépôts et cautionnements versés	- €	1 500,00 €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 311 537,48 €	1 318 177,00 €	1 344 525,00 €
2182 Matériel de transport	- €	- €	- €
2315 Installation, matériel et outillage	- €	- €	- €
28031 Amortissements des frais d'études	6 199,00 €	6 199,00 €	5 650,00 €
28033 Frais d'insertion	- €	- €	- €
28051 Concessions & droits similaires,brevets,licences.	8 671,59 €	8 673,00 €	15 145,00 €
28131 Bâtimens	108 119,71 €	114 755,00 €	108 413,00 €
28135 Instal.géné.agencements, aménagements des construc	338 789,81 €	338 790,00 €	361 932,00 €
28148 Autres constructions	987,54 €	988,00 €	988,00 €
28154 Matériel industriel	78 793,18 €	78 793,00 €	90 114,00 €
281728 Autres terrains	21 847,08 €	21 847,00 €	21 847,00 €
281731 Bâtimens	21 332,95 €	21 333,00 €	21 333,00 €
281735 Instal.géné.agencements, aménagements des construc	118 921,08 €	118 921,00 €	133 107,00 €
281741 Constructions sur sol d'autrui-bâtimens	6 889,15 €	6 889,00 €	6 889,00 €
281745 Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.agence.aménage.	- €	- €	- €
281748 Autres constructions	13 021,24 €	13 021,00 €	13 021,00 €
281754 Matériel industriel	- €	- €	- €
281757 Agencements et aménagements du mat. et outillage	204,55 €	205,00 €	620,00 €
28181 Instal.générales,agencement & aménagements divers	24 911,23 €	24 911,00 €	25 301,00 €
281714 Mobiliers mis à disposition	- €	- €	- €
28182 Matériel de transport	440 553,55 €	440 555,00 €	413 847,00 €
28183 Matériel de bureaux et matériel informatique	6 850,36 €	6 850,00 €	10 986,00 €
28184 Mobilier	5 287,89 €	5 288,00 €	5 288,00 €
28188 Autres	16 888,24 €	16 890,00 €	16 775,00 €
28248 Construct sur sol d'autrui-Autres constructions	64 726,33 €	64 726,00 €	64 726,00 €
4817 Pénalités de renégociation de la dette	28 543,00 €	28 543,00 €	28 543,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	499 678,84 €	499 678,84 €	- €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	499 678,84 €	499 678,84 €	- €
13 Subventions d'investissement reçues	- €	35 000,00 €	62 900,00 €
1312 Régions	- €	- €	- €
1313 Département	- €	- €	- €
1318 Autres (Ademe)	- €	35 000,00 €	62 900,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés	- €	1 232 500,00 €	3 460 000,00 €
1641 Emprunts en euros	- €	1 232 500,00 €	3 460 000,00 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT	1 811 216,32 €	3 204 831,84 €	5 391 393,98 €
	518 753,53 €	- €	- €

Annexe à la délibération
N°C20200302_015

SIMER

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
zéro
GASPILLAGE

Budget annexe
du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets

PROJET de BUDGET 2020

Rapport de présentation

Articles L.1612-2 à L.1612-11 du CGCT

SOMMAIRE

- 1 > **Présentation générale du projet de budget**
- 2 > **Les dépenses et recettes liées à la conduite des projets**
- 3 > **Les dépenses et recettes courantes (hors projets)**
- 4 > **Présentation des investissements**

SIMER



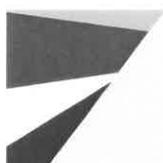
1 > Présentation générale du projet de budget



Le projet de budget pour 2020, bien que voté en période pré-électorale, demeure ambitieux et marqué par la volonté de conduire des projets forts pour réduire drastiquement notre production de déchets résiduels et faire prendre à notre territoire un temps d'avance.

Il est ainsi marqué par :

- ▶ Un programme d'investissement 2020 conséquent de 3 M€ (hors RAR 2019) , dont 2,9 M€ résultent de la mise en place de la redevance incitative;
- ▶ Une perspective toujours tendue quant au futur résultat d'exploitation en raison notamment de la crise structurelle sur les cours des matériaux recyclés et de la forte hausse de la TGAP à compter de 2021 (+ 12 €/ T, soit + 240 000 €);
- ▶ Une maîtrise des dépenses courantes liées à la gestion des services qui évolueraient de façon très modérée 0,3 % (8 720 K€ en 2019 c/ 8 748 K€ en 2020) ce qui permettrait de dégager 120 K€ de crédits pour la conduite des projets (RI , biodéchets, EIT et réemploi).



1 > Présentation générale du projet de budget



DEPENSES d'EXPLOITATION			PROJETS 2020					Budget total 2020
CHAP.	LIBELLES	Budget courant	RI	Biodéchets	EIT	Densification du verre	Réemploi	
011	Charges à caractère général	4 163 800 €	268 500 €	34 500 €	- €	21 500 €	25 500 €	4 513 800 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 580 586 €	261 575 €	49 735 €	35 004 €	- €	- €	4 926 900 €
65	Autres charges de gestion courante	4 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	4 000 €
Total des dépenses de gestion des services		8 748 386 €	530 075 €	84 235 €	35 004 €	21 500 €	25 500 €	9 444 700 €
66	Charges financières	124 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	124 000 €
67	Charges exceptionnelles	773 700 €	- €	- €	4 500 €	- €	- €	778 200 €
022	Dépenses imprévues	488 675 €	- €	- €	- €	- €	- €	488 675 €
Total des dépenses réelles		10 134 761 €	530 075 €	84 235 €	39 504 €	21 500 €	25 500 €	10 835 575 €
Total des dépenses d'ordre		1 535 525 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 535 525 €
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION		11 670 286 €	530 075 €	84 235 €	39 504 €	21 500 €	25 500 €	12 371 100 €
Proportion / BP global		94,34%	4,28%	0,68%	0,32%	0,17%	0,21%	

RECETTES d'EXPLOITATION								Budget total 2020
CHAP.	LIBELLES	Budget courant	RI	Biodéchets	EIT	Densification du verre	Réemploi	
013	Atténuations de charges	123 240 €	- €	- €	- €	- €	- €	123 240 €
70	Produits des services / travaux	8 580 929 €	12 500 €	- €	- €	- €	- €	8 593 429 €
74	Subventions d'exploitation	931 100 €	470 000 €	34 300 €	33 650 €	15 000 €	15 500 €	1 499 550 €
75	Autres produits de gestion courante	194 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	194 000 €
Total des recettes de gestion des services		9 829 269 €	482 500 €	34 300 €	33 650 €	15 000 €	15 500 €	10 410 219 €
77	Produits exceptionnels	39 535 €	- €	- €	- €	- €	- €	39 535 €
78	Reprise sur provisions	220 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	220 000 €
Total des recettes réelles		10 088 804 €	482 500 €	34 300 €	33 650 €	15 000 €	15 500 €	10 649 754 €
Total des recettes d'ordre		160 550 €	- €	- €	- €	- €	- €	160 550 €
Excédent de fonctionnement reporté		1 540 796 €	- €	- €	- €	- €	- €	1 540 796 €
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION		11 790 150 €	482 500 €	34 300 €	33 650 €	15 000 €	15 500 €	12 371 100 €
Proportion / BP global		95,30%	3,90%	0,28%	0,27%	0,12%	0,13%	



2 > Les dépenses et recettes liées à la conduite des projets

> Projet « Redevance incitative » :

PROJET REDEVANCE INCITATIVE			
Dépenses		Recettes	
Déploiement du compostage	125 000 €		
Etude (circuits de collecte)	25 000 €	435 000 €	Soutiens ADEME
Actions de communication	65 500 €	35 000 €	Soutiens CITEO
Personnels pour la distribution des bacs	261 575 €	12 500 €	Vente des composteurs
Locations	24 000 €		
Autres dépenses	29 000 €		
TOTAL	530 075 €	482 500 €	



> Projet « Densification du verre » :



PROJET DENSIFICATION de la COLLECTE du VERRE			
Dépenses		Recettes	
Actions de communication (mémo-tri, sacs...)	21 500 €	15 000 €	Soutiens CITEO
TOTAL	21 500 €	15 000 €	



2 > Les dépenses et recettes liées à la conduite des projets (suite)

> Projet « EIT » :



EITNA
Ecologie Industrielle et Territoriale
en Nouvelle-Aquitaine

PROJET EIT			
Dépenses		Recettes	
Chargé de missions (animateur)	35 004 €	27 650 €	Soutiens ADEME
Autres charges (frais pour l'accompagnement des entreprises)	4 500 €	6 000 €	Participation des EPCI
TOTAL	39 504 €	33 650 €	



2 > Les dépenses et recettes liées à la conduite des projets (suite)

> Projet « Biodéchets » :

PROJET BIODECHETS			
Dépenses		Recettes	
Personnel	49 735 €		
Opérations de broyage	15 000 €		
Locations	5 000 €	34 300 €	Soutiens ADEME/Région
Formation	2 000 €		
Divers équipements	5 000 €		
Compostage en bout de champ	7 500 €		
TOTAL	84 235 €	34 300 €	



2 > Les dépenses et recettes liées à la conduite des projets (suite)

> Projet « Réemploi » :



DEVELOPPEMENT du REEMPLOI en SUD-VIENNE			
Dépenses		Recettes	
Etude d'opportunité et de faisabilité	25 500 €	15 000 €	Fonds LEADER
		500 €	Participation de Corbeau Blanc
TOTAL	25 500 €	15 500 €	





3 > Les dépenses et recettes courantes



■ En dépenses d'exploitation :

a) Les charges à caractère général (hors conduite de projets) 4 163 800 € n'évolueraient que de façon modérée, soit 0,6 % :

▶ Charges en hausse :

- 675 000 € pour le carburant (+ 24 k€)
- 1 660 000 € pour l'enfouissement (+ 43 k€), en raison de l'évolution de 1 €/ tonne de la TGAP et de la révision annuel des prix du marché

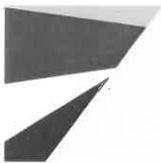
▶ Charges stables :

- 165 000 € pour les sacs de collecte
- 98 000 € pour la prestation liée à la collecte du verre
- 65 000 € pour le traitement des déchets dangereux
- 38 000 € pour une campagne de nettoyage des bacs
- 90 000 € pour la location d'engins
- 60 000 € pour les frais d'affranchissement
- 55 000 € pour les frais d'énergie (électricité)
- 180 000 € pour les pièces mécaniques
- 135 000 € pour les prestations de réparation du matériel roulant

b) Les charges financières sont ramenées à 124 000 € (soit - 10 k€)

c) Les dépenses d'amortissement augmentent de 2,5 % et passent ainsi à 1 315 982 €

d) Un virement de 191 000 € est ainsi prévu pour financer les investissements



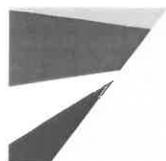
3 > Les dépenses et recettes courantes (suite)



e) Les dépenses courantes de personnel (hors conduite de projets) seraient stables à 4 580 586 € (4 579 800 € en 2019) malgré l'effet GVT. Sans l'évolution de la contribution versée au budget générale (remplacement pour congés de maternité), elles se seraient légèrement abaissées sous l'effet notamment d'un recours moins important à des périodes de 2/7 pour le centre de tri (fin du contrat avec le SYMCTOM du Blanc)

	CA 2018	CA 2019	BP COURANT 2020	Evol % 2019/2020
DEPENSES, dont :	4 614 462 €	4 579 855 €	4 580 586 €	0,02%
> Intérim	1 006 388 €	657 195 €	230 000 €	-65,00%
> Rémunération des titulaires	1 831 196 €	1 776 898 €	1 791 096 €	0,80%
> Rémunération des non-titul.	277 810 €	653 921 €	975 620 €	49,20%
> Rémunération des emplois aidés	204 547 €	115 589 €	37 789 €	-67,31%
> Autres, dont :	1 294 521 €	1 376 253 €	1 546 081 €	12,34%
- dont contribution au Budget Général	294 212 €	299 793 €	318 300 €	6,17%
RECETTES (Remboursements sur rémunérations)	157 064 €	169 177 €	33 800 €	-80,02%
DIFFERENCE	4 457 398 €	4 410 678 €	4 546 786 €	3,09%





3 > Les dépenses et recettes courantes (suite)



■ En recettes d'exploitation :

Les recettes courantes liées à la gestion des services seraient en contraction de 1,4 %, soit 142 k€ par rapport à 2019. Celle-ci est toutefois moins importante qu'au stade des orientations budgétaires grâce à un accord passé avec Sêché Eco-Industries actant la poursuite du versement de la redevance d'occupation jusqu'en 2027

Accord du 7 janvier 2020	
Accord du 7 janvier 2020 (en m3)	362 150
Volume excavé (en m3)	79 780
Capacité nette (en m3)	282 370
Coef. densité	1
Tonnages résiduels (en tonnes)	282 370
Tonnages déjà enfouis	294 557
Capacité du site	576 927
Tonnage Redevance	527 000
Différence	49 927



3 > Les dépenses et recettes courantes (suite)



a) La poursuite de la baisse des produits liés aux ventes de matériaux, avec son extension aux ventes de papiers :

VENTE de MATERIAUX (compte 707)	CA 2019	BP COURANT 2020	Variation 2019/2020
Ferrailles / batteries	140 463,99 €	141 000,00 €	0,4%
Flux annexes (déchèterie)	1 301,00 €	1 500,00 €	15,3%
Verre	61 370,73 €	62 000,00 €	1,0%
Cartons	47 575,07 €	45 000,00 €	-5,4%
Papiers	112 539,00 €	62 000,00 €	-44,9%
Emballages plastiques	75 047,55 €	75 000,00 €	-0,1%
Cartonnettes (EMR)	17 121,24 €	17 000,00 €	-0,7%
Acier	11 283,08 €	11 000,00 €	-2,5%
Aluminium	2 750,69 €	2 500,00 €	-9,1%
Briques alimentaires	541,46 €	500,00 €	-7,7%
Broyat de bois	46 417,49 €	45 500,00 €	-2,0%
Compost aux particuliers	4 468,16 €	15 000,00 €	235,7%
Compost aux professionnels	19 437,84 €	20 000,00 €	2,9%
TOTAL	540 317,30 €	498 000,00 €	-7,8%



3 > Les dépenses et recettes courantes (suite)

b) Les prestations de services, qui se sont développées au cours des dernières années, connaîtraient en 2020 un replis de l'ordre de 17 % sous l'effet de la perte du contrat de tri des emballages du SYMCTOM du Blanc :

PRESTATIONS de SERVICES (compte 706)	CA 2019	BP COURANT 2020	Variation 2019/2020
Prestations de tri :	352 829,60 €	230 000,00 €	-34,8%
- Collectivités adhérentes	200 095,94 €	200 000,00 €	0,0%
- Symctom du Blanc	152 733,66 €	30 000,00 €	-80,4%
- Ponctuelles (Calitom, Suez...)	- €	- €	
Prestations diverses pour les professionnels	120 387,21 €	100 000,00 €	-16,9%
Accès / apports des professionnels en déchèteries	79 280,19 €	75 000,00 €	-5,4%
Prestations diverses pour les collectivités/associations	16 934,91 €	16 000,00 €	-5,5%
Prestation collecte (ex CCRC)	236 559,75 €	240 000,00 €	1,5%
Prestation déchèteries (ex CCRC)	44 275,75 €	40 000,00 €	-9,7%
Utilisation de la déchèterie de Charroux par le Calitom	8 878,00 €	9 000,00 €	1,4%
Prestations de broyage de bois :	35 898,98 €	35 000,00 €	-2,5%
- Evolis 23	20 212,68 €	20 000,00 €	-1,1%
- Symctom du Blanc	15 686,30 €	15 000,00 €	-4,4%
Divers	37,50 €	- €	/
Sous-total des prestations hors tri	542 252,29 €	515 000,00 €	-5,0%
Total général	895 081,89 €	745 000,00 €	-16,8%



3 > Les dépenses et recettes courantes (suite)

c) Les subventions d'exploitation pourraient se réduire de 6 % en raison notamment de la fin du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) conclu avec l'ADEME :

SOUTIENS (compte 74)	CA 2019	BP COURANT 2020	Variation 2019/2020
CITEO_ filière emballages	702 634,35 €	708 000,00 €	0,8%
CITEO_ filière papiers	58 034,81 €	58 000,00 €	-0,1%
Eco-Mobilier	49 480,76 €	45 000,00 €	-9,1%
Eco-DDS	25 101,27 €	25 000,00 €	-0,4%
Eco-TLC	5 824,80 €	5 800,00 €	-0,4%
OCAD3E	52 918,98 €	50 000,00 €	-5,5%
Valorplast	1 721,40 €	1 500,00 €	-12,9%
ADEME :	96 952,50 €	35 000,00 €	-63,9%
- Programme Local de Prévention	- €	- €	
- Soutiens dans la conduite d'études	29 452,50 €	- €	
- Programmes ZDZG et CODEC	67 500,00 €	35 000,00 €	
Autres (Région ... etc)	- €	2 800,00 €	/
TOTAL	992 668,87 €	931 100,00 €	-6,2%





4 > Présentation des investissements



■ En dépenses :

I_ OPERATION d'EQUIPEMENT		
N° I30_ Redevance Incitative	Matériel de collecte des PAC	260 000,00 €
	Systèmes d'identification pour BOM	60 000,00 €
	Bacs OMR et CS	1 600 000,00 €
	Système de fermeture pour les bacs (en regroupement)	58 000,00 €
	Colonnes OMR pour les PAC	285 000,00 €
	Colonnes CS pour les PAC	199 500,00 €
	Travaux de génie civil pour installation des colonnes	399 000,00 €
	Logiciel spécifique Redevance Incitative	18 000,00 €
	Logiciel pour la redéfinition des circuits de collecte	20 000,00 €
	Sous-total I _ Opération d'équipement RI	2 899 500,00 €

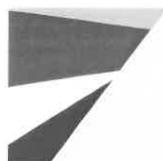


4 > Présentation des investissements (suite)



2_ INVESTISSEMENTS HORS OPERATION D'EQUIPEMENT		
Bâtiments	Travaux sur bâtiments	10 000,00 €
	Frais d'acquisition bâtiment Civray	10 000,00 €
Déchèteries	Mise aux normes systèmes d'assainissement	20 000,00 €
Dispositifs de pré-collecte	Caissons pour les déchèteries	20 000,00 €
	Bornes pour la collecte du verre	40 000,00 €
	Bornes pour la collecte des huiles en déchèteries	6 000,00 €
Equipements divers	Bennes pour les professionnels	12 000,00 €
	Grappin pour polybenne	10 000,00 €
	Divers équipements (Bacs à ferraille, cales pour semi-remorque, servante à outils...)	8 500,00 €
Matériels de bureau	Informatique	7 000,00 €
	Mobiliers	2 000,00 €
Divers	Divers petits investissements	15 000,00 €
Sous-total 2 _ Investissements hors opérations d'équipement		160 500,00 €
Total du programme 2020		3 060 000,00 €





4 > Présentation des investissements (suite)



3_ AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser 2019	1 539 010,13 €
Charges d'emprunts	627 200,00 €
Dépenses imprévues	4 633,85 €
Amortissements subventions	160 550,00 €
<i>Sous-total 3 _ Autres dépenses d'investissement</i>	<i>2 331 393,98 €</i>
TOTAL GENERAL DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT	5 391 393,98 €



4 > Présentation des investissements (suite)



■ En recettes :

Restes à réaliser 2019	1 232 500,00 €
Amortissements	1 315 982,00 €
Amortissements pénalités remboursement anticipé	28 543,00 €
Virement de la section de fonctionnement	191 000,00 €
Subventions (Ademe 48 K€ + CITEO 14,9 K€)	62 900,00 €
Excédent d'investissement cumulé	332 968,98 €
Emprunt pour financer le programme RI	2 067 500,00 €
Emprunt pour équipements courants 2020	160 000,00 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT	5 391 393,98 €





GRILLE TARIFAIRE pour l'ANNEE 2020

1) PRESTATIONS de COLLECTE et de TRAITEMENT des DECHETS

1-1 / PRESTATIONS de COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Tarifs 2020 € HT

▪ Location de bennes à ordures ménagères	255,00 € / jour
▪ Collecte et traitement de bacs à ordures ménagères résiduelles (OMR) (à la semaine pour 1 vidage). Comprenant la location, le traitement et l'entretien.	
Bac 600 L	4,95 € / collecte
Bac 340 L	2,80 € / collecte
Bac 240 L	2,00 € / collecte
Bac 120 L	1,00 € / collecte
▪ Collecte et traitement de bacs biodéchets et tri sélectif (à la semaine pour 1 vidage). Comprenant la location, le traitement et l'entretien	Gratuit
▪ Forfait minium de facturation pour les prestations dont le montant total de l'offre est inférieur à 5€.	5,00 €
▪ Prix unitaire pour la mise à disposition d'un rouleau de sacs noirs	0,50 € / rouleau
▪ Prix unitaire pour la mise à disposition d'un rouleau de sacs jaune pour le tri	gratuit / rouleau
▪ Livraison des bacs en fourgon*	2,20 € / km
▪ Reprise des bacs en fourgon*	2,20 € / km
▪ Collecte dédiée * distance aller simple	2,20 € / km

1-2 / PRESTATIONS de TRI

Tarifs 2020 € HT

▪ Mélange (emballages et papiers)	160,00 €	à	230,00 € / tonne
▪ Mélange (emballages et papiers) en consignes étendues	180,00 €	à	250,00 € / tonne
▪ Emballages	170,00 €	à	240,00 € / tonne
▪ Emballages en consignes étendues	190,00 €	à	260,00 € / tonne
▪ Papiers à sur trier sur chaîne de tri	38,00 €	à	48,00 € / tonne
▪ Papiers pour sur tri simplifié	10,00 €	à	20,00 € / tonne
▪ Mise en balles de produits livrés triés	25,00 €	à	30,00 € / tonne

1-3 / PRESTATIONS de TRAITEMENT des DECHETS VERTS et du BOIS

Tarifs 2020 € HT

▪ Forfait minium de facturation	5,00 €
▪ Traitement des déchets de souche	1,00 € / tonne
▪ Traitement des déchets organiques par compostage	36,90 € / tonne
▪ Traitement du bois B	36,50 € / tonne
▪ Prestation de broyage sur site extérieur comprenant l'utilisation d'un broyeur et d'un manuscopique avec opérateur	315,00 € / heure
▪ Forfait de mise en place pour prestations de broyage	70,00 €
▪ Livraison du matériel *	4,00 € / km
▪ Reprise du matériel * * distance aller simple	4,00 € / km

1-4 / TRAITEMENT des DECHETS NON VALORISABLES

Tarifs 2020 € HT

▪ Déchets non valorisables (TGAP incluse)	100,00 € / tonne
-------------------------------------------	------------------

1-5 / DETERIORATION DE BACS

Tarifs 2020 € HT

En cas de non restitution ou de dégradation d'un bac pucé :

Bac 120 L	41,00 € / bac
Bac 240 L	51,00 € / bac
Bac 360 L	71,00 € / bac
Bac 660 L	153,00 € / bac
Puce	10,00 € / puce

2) VENTE de PRODUITS :

COMPOST / AMENDEMENT

■ Maille 0/20 au départ de l'Eco-pôle à SILLARS

- ✓ 0 - 20 tonnes
- ✓ 21 - 200 tonnes
- ✓ 201 - 500 tonnes
- ✓ + 501 tonnes

■ Maille 0/15

- ✓ à l'Eco-pôle
- ✓ en déchèterie

■ Terre végétale criblée (maille de 0/15mm)

Tarifs 2020 € HT

14,20 € / tonne
9,50 € / tonne
7,90 € / tonne
6,30 € / tonne

15,90 € / tonne

Tarif TTC

6,00 € forfait mini de 1 à 240 l
2,00 € les 80 L supplémentaires au-delà de 240 l
4,50 € l'unité - sac

14,30 € / tonne

MULCH

■ A l'Eco-pôle

12,80 € / tonne

PAILLAGE

■ Paillage fin au départ de l'Eco-pôle (maille 0/15 mm)

6.90 € les 100 kg

■ Paillage de bois A (maille 20/40 mm)

10.40 € les 100 kg

■ Big bag de 1 m3 de paillage bois A maille 20/40 (environ 250 kg)

25,50 € / le big bag

■ Consigne big bag

2,00 € / le big bag

BOIS ENERGIE

■ Plaquette de chauffage (maille de 20/50 mm)

51,00 € / tonne

3) RACHAT de MATERIAUX

Tarifs 2020 € HT

- Bois non traité : palettes, cagettes...⁽¹⁾
- Papiers et JRM⁽²⁾
- Cartons⁽³⁾
- Prestation de conditionnement des cartons
- Films plastiques

0,00 € / tonne
30,00 € / tonne
30,00 € / tonne
30,00 € / tonne
gratuit

⁽¹⁾ pureté en bois de catégorie A > 95%

⁽²⁾ variation possible selon conditions de reprise appliquées par le repreneur du SIMER

⁽³⁾ variation mensuelle selon indices et mois de référence octobre 2019

4) ACCES AU SERVICE DECHETERIES :

Tarifs 2020 € HT

- Forfait annuel pour l'accès des professionnels en déchèterie
- Réédition de Pass-Déchets pour les professionnels
- Réédition du 1er ou à partir du 2ème Pass-Déchets pour les particuliers
- Droit d'accès temporaire des professionnels hors territoire

45,50 € / an⁽¹⁾
5,00 € / Pass
5,00 € / Pass
5,00 € / passage

Facturation des professionnels au volume :

- Tout venant
- Gravats
- Bois traité
- Déchets verts
- Forfait déchets non recyclables < 0,5 m3

21,30 € / m³
11,70 € / m³
16,10 € / m³
6,40 € / m³
2,50 €

Déchets des professionnels acceptés gratuitement : bois non traité (palettes jetables, cagettes), cartons, ferrailles, verre d'emballages (bouteilles, pots & bocaux), papiers,

⁽¹⁾ Forfait annuel dû en intégralité dès le 1^{er} passage (sans proratisation)

5) LOCATION de CONTENANTS :

- Caisson ouvert 15 m³
- Caisson 15 m³ à trappes (cartons...)
- Caisson ouvert 27 ou 30 m³
- Caisson 30 m³ à capot (cartons...)
- Borne 3-4 m³ (verre)
- Big-bag

Tarifs 2020 € HT	
Location longue durée	Location ponctuelle
Par mois	Par jour
41,00 €	3,00 €
41,00 €	3,00 €
46,00 €	3,50 €
46,00 €	3,50 €
Gratuit	
Gratuit	

6) TRANSPORT :

- **Transport en polybenne* (pose)**
Forfait (10 premiers km inclus)
km supplémentaires
- **Transport en polybenne* (reprise)**
Forfait (10 premiers km inclus)
km supplémentaires
- **Transport en fourgon***
** distance aller simple*
- **Forfait transport pour la benne de collecte des papiers**

Tarifs 2020 € HT

47,00 €
2,00 € / km
47,00 €
2,00 € / km
2,20 € / km
42,50 € rotation

7) MAIN D'OEUVRE :

- Coût horaire

Tarifs 2020 € HT

35,00 € / heure

8) SENSIBILISATION :

ACCOMPAGNEMENT

- Prix horaire pour création ou modification de différents supports de communication
- Définition des besoins pour une manifestation
- Formation, sensibilisation
- Présence d'animateur lors d'une manifestation

45,00 € / heure

Gratuit
Gratuit
Gratuit

MATERIELS EN PRÊT

- Duo-collecteurs
- Table de débarrassage
- Panneau temps de dégradation des déchets dans la nature
- Gobelets lavables

Gratuit
Gratuit
Gratuit
Gratuit

En cas de non restitution de gobelets lavables :

DE 1 A 10
DE 11 A 30
A PARTIR DE 31

Gratuit
30,00 € Forfait
1,00 € / gobelet

9) TARIFS DEDIES A LA GESTION DES DECHETS DES COLLECTIVITES (Relevant du périmètre de la compétence collecte et/ou traitement)

LOCATION de CONTENANTS

- Caisson 15 m³
- Caisson 27 ou 30 m³

Tarifs 2020 € HT

Par jour	Par mois
3,00 €	41,00 €
3,50 €	46,00 €

TRAITEMENT des DECHETS NON VALORISABLES

- Déchets non valorisables (tout venant / TGAP incluse)

Tarifs 2020 € HT

90,00 € / tonne

PRESTATION DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS ET DU BOIS

- Traitement des déchets organiques par compostage
- Traitement du bois B
- Prestation de broyage sur site extérieur comprenant la location du broyeur et d'un manuscopique avec opérateur
- Transport matériel *
* distance aller simple

Tarifs 2020 € HT

25,50 € / tonne
36,00 € / tonne
250,00 € / heure
2,20 € / km

TRANSPORT

- Transport en polybenne* (pose)
- Transport en polybenne* (reprise)
- Transport en fourgon* (pose)
- Transport en fourgon* (reprise)
* distance aller simple

Tarifs 2020 € HT

43,40 €
43,40 €
2,20 € / km
2,20 € / km